DISCOURS

SUR LE

BUDGET

PRONONCÉ A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 21 FÉVRIER 1890

PAR

L'HON. M. JOSEPH SHEHYN

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

ET

DISCOURS

DE

L'HON. M. MERCIER

PREMIER MINISTRE

PRONONCÉ A L'ASSEMÉLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC LE 21 FÉVRIER 1890

En réponse à la critique faite par M. Desjardins, député de Montmorency, à l'exposé budgétaire.



QUEBEC

1890

DISCOURS

SUR LE

BUDGET

PRONONCÉ A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 21 FÉVRIER 1890

PAR

L'HON. M. JOSEPH SHEHYN

TRÉSORIER DE LA PROVINCE



QUEBEC

1890

DISCOURS

SUR LE

BUDGET

Prononcé à l'Assemblée Législative de Québec

LE 21 FÉVRIER 1890

PAR

L'HON. M. JOSEPH SHEHYN

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

M. L'ORATEUR, avant de faire la motion d'usage, demandant que la Chambre se forme en comité des subsides, je crois qu'il est de mon devoir de donner un exposé aussi complet et aussi clair que possible de la situation financière de la province.

La préparation d'un discours sur le budget est une tâche pénible et ardue. Pour faire un exposé précis sur la situation financière, il faut une somme de travail dont peur de personnes peuvent se faire une idée exacte, à moins qu'elles soient bien familières avec les chiffres.

Malgré la meilleure volonté du monde, l'auteur d'un travail de ce genre, s'il veut êtrecompris de tout le monde, est obligé d'entrer dans une foule de considérations qui peuvent paraître à plusieurs superflues, mais qui n'en sont pas moins essentielles à la clartédu sujet qu'il traite.

Je comprends, Monsieur l'Orateut, qu'un tel discours offre peu d'attraits à ceux qui l'écoutent; mais que les honorables députés veuillent bien se rappeler que cette tâche,

quelque pénible quelle soit, et à l'orateur et aux auditeurs, s'impose au Trésorier. Que l'on veuille bien se souvenir aussi que la Chambre et le pays exigent que ceux qui sont chargés de la gestion des affaires publiques viennent leur rendre un compte fidèle de leur administration.

Ayant à accomplir ce devoir difficile, j'ose espérer que les députés m'accorderont cette indulgence qui ne m'a pas fait défaut dans le passé.

Pour faire comprendre plus facilement l'exposé que je vais faire, j'indiquerai de suite l'ordre que j'entends suivre :

- 1. Observations sur l'exercice 1888-89;
- 2. Actif et passif;
- 3. Exercice 1889 90;
- 4. Etats comparatifs;
- 5. Conversion;
- 6. Recettes et crédits pour l'exercice 1890 91;
- 7. Observations générales sur la situation.

Je vais maintenant soumettre à la Chambre tous les renseignements possibles sur chacuft de ces chefs.

Les opérations, telles que détaillées dans les comptes publics, se résument comme suit :

Recettes de l'exercice 1888-89

l'ui-sance du Canada	\$1,260,412	80
Terres de la couronne	1,075,045	42
Administration de la justice	214,626	63
Percentage sur les honoraires des officiers publics	7,894	64
Licences	430,410	85
Législation	1,472	63
Asiles d'aliénés-contributions des municipalités et des		
patients	28,276	27
Gazette Officielle	17,267	o 6
Edifices publics	855	53

				==
Revenu casuel	\$ 1,943	61		
Fonds de pension du service civil	7,160	16		
Contribution aux frais d'inspection des compagnies d'assu-				
rance	550	00		
Ecoles d'industrie	45	60		
Taxes sur les corporations commerciales	144,550	84		
Intêrêt sur dépot en banque et sur prêts	51,362	15		
Prime, escompte et change	371	25		
Intérêt sur le prix de la vente du chemin de fer Q. M.				
O. et O	369,042	16		
Inspections de chemins de fer	253	00		
Argent remis				
			* < 0 0	
Total des recettes ordinaires	• • • • • • • • •	• • •	\$3,028,184	20
Fidéicommis.—Fonds de retraite des instituteurs	16,886	08		
Dépôt de garantie de certains fonctionnaires publics	2,000	00		
Dépôt de garantie pour la construction de ponts en fer	205	25		
Ville de Hull, fonds d'amortissement	1,557	09		
Fonds des licences de mariages	7,164	00	•	
Dépôt de la compagnie d'assurance " La Canadienne "	20,000	00		
Chemin de fer Témiscouata-dépôt de garantie	644,573	45		
Chemin de fer Montréal et lac Maskinongé-dépôt de				
garantie	32,703	00		
Chemin de fer Québec et Lac St-Jean-dépôt de garantie.	1,552,394	00		
			\$2,277,482	87
Fonds d'emprunt municipal			85.538	60
Prêts aux incendiés de Québec			360	00
Remboursements d'avances	,	• • • •	6,000	00
Total des recettes provenant de toutes sour	ces	• •	\$5,997.565	67
Paiements de l'exercice 1888-	89			
Dette publique			\$1.124.780	51
Législation				-
Gouvernement civil				•
			-30,907	34

Administration de la justice, police comprise\$	467,605 39
Institution de résorme et écoles d'industrie	83,220 39
Inspection des bureaux publics	8,294 68
Instruction publique	366,285 00
Institutions littéraires et scientifiques	8,550 00
Arts et métiers	15,000 00
Agriculture	94,061 93
Immigration	5,975 75
Repatriement	1,771 25
Chemins et sociétés de colonisation	124,000 00
Travaux et édifices publics	116,164 23
Asiles d'aliénés	230,000 00
Institution de bienfaisance	41,956 00
Services divers	19,977 00
Agent en France	2,500 00
Département des terres de la Couronne	201,200 00
Fonds des municipalités	2,004 00
Gazette Officielle	13,623 45
Déductions sur le revenu, timbres, licences, etc	8,569 29
Pensions payées	15,587 09
Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & Occidental, à compte de	•
frais d'exploitation	8,500 00
Fonds de bâtisse et des jurés, sommes payées par les shériss à même les	
deniers perçus	10,311 47
Licences, sommes payées par les employés du revenu à même les deniers	•
perçus par eux	38,323 64
Droit criminel, par l'honorable juge H. E. Taschereau	1,000 00
Indemnité à la famille de feu M. St. Hilaire	600 00
Copie et réparation de registres et documents, etc	10,000 00
Sherbrooke Hospital et Orphan Asylum	1,000 00
Inspection des chemins de fer et contingents	1,500 00
Commission des asiles d'aliénés	6,000 00
Commission d'agriculture	5,000 00
Municipalité locale de St. Léon, comté de Maskinongé	800 00
Agrarian Inspectors manuel	1,200 00
Secours aux habitants des comtés de Soulanges, Vaudreuil, etc	6,000 00
Secours aux exposants de Sherbrooke	3,000 00

			==
Pont de Metapédiac		\$ 5,600	00
Réparation de l'église de Tadoussac		200	00
Manuel des Inspecteurs Agraires	• • • • • • • • • • •	1,200	00
Hôpital St-Jean d'Iberville		500	00
Hôpital de Fraserville	• • • • • • • • • •	. 500	00
Indemnité des membres de l'Assemblée législative pour la c	odification de	s	
lois	•••••	3,420	00
Distribution aux municipalités d'exemplaires du code municipalités des des des des des des des des des de	ipal	. 1,250	00
Fonds de retraite des instituteurs, subvention annuelle	• • • • • • • • • • • • •	1,000	00
Pertraits des Orateurs	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	. 1,250	00
Subvention à l'école des sourds-muets, Mile End, Montréal	• • • • • • • • • • • • •	3,000	00
Pont de Barachois, Gaspé	• • • • • • • • • • • • •	. 610	00
Secours aux incendiés de St-Sauveur		. 1,918	17
Total des dépenses ordinaires		\$3,543,618	64
Fonds en fidéicommis:-Licences de mariage; distribuées			
au conseil protestant de l'instruction publique	\$ 7,410 0	0	
Cautionnements des officiers publics	4,481 1	7	
Ponts en fer dans les municipalités	3,856 0	o	
Fonds de pension des instituteurs	5,629 4	6	
Fonds du Palais de justice d'Aylmer	1,619 6	0	
Prêt au " Protestant Lunatic Asylum," Montréal	15,000 0	0	
Prêt au Docteur Gauvreau	2,500 0	0	
Cie du chemin de fer de Témiscouata, dépôt en garantie,			
remboursement	53,587 6	3	•
Cie de chemin de fer de Montréal et Lac Maskinongé,			
dépôt en garantie, remboursement	4,327 6	0	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- 98,411	46
Nouveau Palais du Parlement, Québec, construction	125,729 5	3	
Nouveau Palais de justice, Québec, construction	42,733 5	9	
Palais de justice et prison, Arthabaska; nouvelles fonda-			
tions	1,400 0	o	
Palais de justice, Montréal, agrandissement	50,000 0	0	
Palais de justice et prison, nouveaux districts; appareil			
de chauffage	6,000 0	0	
Cour de Circuit et bureau d'enregistrement, Kamouraska	4,000 0	0	
•	•		

Protestant Lunatic Asylum, Montréal — à être remboursé	_	
par le produit de la vente de la ferme Leduc\$	7,821 29	
Codification des lois	26,324 40	
Exploration dans le comté de Dorchester et autres	10,000 00	
Compensation et frais résultant d'erreurs d'arpentages de		
terrain, comté de Rouville	10,500 00	
Spencer Wood, écuries, remises, etc	4,000 00	
Palais de justice et prison, Bonaventure; aile pour le geô-		,
lier et le gardien	4,000 00	
Ponts en fer dans les municipalités	50,000 00	
Comité d'achat de grain de semence	50,000 00	
Arbitrage entre Québec et Ontario	1,673 72	
Réclamation Lockwood, re mines d'or	10,000 00	
Pont du chemin de fer de Québec	1,277 16	
		405,459 6
Subventions aux compagnies de chemins de fer	1.040.847 00	
Construction du chemin de fer Q. M. O. et O		
		1,076,647 00
Total des paiements de toutes sortes		\$5,124,136 7
ÉTAT DE LA CAISSE		
Argent en caisse au 30 juin 1888		\$1,723,850 0
Ajoutez fonds en fidéicommis		
" mandats non payés au 30 juin 1889		
		13,-39
		\$4,074,592 6
Moins excédant des paiements sur les recettes pour 1889.	\$1,305,642 53	
do fonds en fidéicommis	98,411 46	
do mandats émanés en 1888 mais payés en 1889	460,518 82	
		1,864,572 8
Argent en caisse au 30 juin 1889	•••••	\$2,210,019 7

I

Observations sur l'exercice de 1888-89

Totalité des recettes et des paiements

Ainsi que l'indiquent les comptes publics la totalité des recettes et des paiements de cet exercice a été comme suit ;

Recettes totales, y compris les fonds en fidéicommis, les dépôts en garantie et les remboursements	\$5.007.565 67
Total des paiements	
Excédant des recettes sur les paiements	
Déduisons les mandats de 1888 payés en 1889 \$460,518 82 Moins mandats de 1889 non payés le 30 juin dernier 73,259 66	\$2,597,278 95
	387,259 16
Il reste une balance de	
Cet état, naturellement, ne donne que l'ensemble des opérations de mais ne représente pas exactement la situation.	le cet exercice,
Pour établir la différence entre les recettes et les dépenses ordinai naires, il faut déduire certaines sommes, ainsi que je viens de l'indiquer.	res et extraordi-
Ainsi la totalité des paiements s'est élevée à	\$5,124,136 79
Fonds en fidéicommis	98,411 46
Réduisant la totalité des paiements à	\$5,025,725 33
	3,720,132 80
Donnant, pour les dépenses spéciales ou extraordinaires un montant de	\$1,3 5,692 53

Dépenses extraordinaires

Le montant totai payé pour les dépenses extraordinaires, tel qu'il apparaît aux comptes publics, se répartit comme suit :

Divers (comptes publics page 13)			
A déduire les sommes suivantes:		\$1,482,106	69
Excédant des recettes sur les dépenses ordinaires\$ Recettes spéciales	84,565 56 91,898 60		_
•		176,464	16

Revenues et dépenses ordinaires

\$1,305,642 53

Voici qu'elles ont été les opérations de cet exercice :

Montant réel des dépenses extraordinaires.....

Recettes ordinaires pr	opremei	nt dite	s	\$3	,628,184	20
Dépenses ordinaires	16	**		3	,543,618	64
Donnant sur les déper	ises ord	inaires	un excédant de	\$	84,565	56

Les chiffres donnés plus haut seront, je l'espère, trouvés assez clairs pour ce qui se rapporte à la somme imputable au capital et devront, j'en suis certain, empêcher toute confusion qui pourrait se glisser dans l'esprit de celui qui veut être impartial, lors même e_lu'il ne serait pas familier avec ces matières.

Ces états, ainsi que les comptes publics, sont de nature à donner les renseignements les plus complets sur les opérations de cet exercice et devront avoir l'effet de satisfaire à toutes les exigences.

La Chambre et le pays seront donc heureux de constater que les opérations ordinaires du dernier exercice accusent un surplus de \$84,565.56 en dépit des prévisions de nos adversaires qui, par des calculs et des chiffres assez habilement agencés, ont voulu démontrer que les opérations de cet exercice se soldaient par un déficit considérable.

En déduisant, d'un côté, certaines recettes sous un prétexte plus ou moins plausible, et de l'autre, en ajoutant certaines dépenses spéciales, il est toujours facile d'arriver au résultat que l'on désire atteindre. C'est une opération des plus simples mais qui n'a aucune valeur aux yeux de ceux qui s'y connaissent en pareilles matières. D'ailleurs, j'aurai occasion, dans un autre chapitre, de démontrer la futilité de ceux qui se chargent de criti quer les opérations financières de l'administration actuelle.

Dans mon exposé budgétaire de 1888, j'estimais les recettes ordinaires		
probables à	\$3,345,672	80
La somme réellement encaissée a été de	3,627,932	20
Soit	\$ 282,259	40
de plus que mes prévisions.		

J'estimais également les recettes de toutes sources à \$3,403,672.80. Elles ont atteint le chiffre de \$3,720,682.80. Soit \$316,410.00 de plus que je l'avais prévu.

En 1886, l'année tant prônée par nos amis de la gauche, les recettes ordinaires n'étaient que de \$2,949,562.15, tandis que celles de l'année 1889 se sont élevées à \$3,627,932.20, ce qui, sur l'année 1886, accuse une augmentation de \$678,370.05.

De 1883 à 1887, période la plus prospère de nos prédécesseurs, la moyenne des recettes ordinaires annuelles a atteint le chiffre de \$2,884,109. En comparant cette meyenne avec le résultat obtenu pendant le dernier exercice, celui ci accuse un excédant de \$743,823.20. Ce résultat est de nature à satisfaire la Chambre et le pays et sert à démontrer que nous avons employé toute la diligence possible dans la perception des revenus de toute provenance.

Pour obtenir un excédant de recettes sur mes prévisions, il a fallu naturellement que certains items aient produit un chiffre plus élevé. Cette augmentation s'est opérée dans le revenu des Terres de la Couronne et des licences, mais il existe des diminutions, de peu 6'importance, il est vrai, en rapport avec certains chapitres qui n'ont pas tout de même réalisé mes prévisions. Ainsi, la taxe sur les corporations commerciales, dont le produit avait été estimé à \$175,000, y compris les arrérages, n'a donné que \$144,550. Il en est de même pour l'intérêt sur les perceptions faites par le gouvernement d'Ontario sur le fonds des écoles communes qui n'a rien donné quoique chiffré à \$30,000.

Si les recettes ordinaires ont dépassé ncs prévisions, nos dépenses ordinaires or t également atteint un chiffre plus élevé que celui que j'avais prévu. Le total de la dépense ordinaire étant, comme je viens de le dire, de \$3,543,618.64, ce chiffre est plus élevé que celui de l'année précédente. La moyenne des dépenses ordinaires de 1883 à 1887, inclusivement, a été de \$3,095,939. Durant le dernier exercice elles se sont élevées au chiffre de \$3,543,618.64, ce qui accuse une augmentation de \$447,679. Mais il faut en déduire l'augmentation dans le service des intérêts, due aux obligations de nos prédécesseurs, que nous avons eu à solder par un emprunt, c'est-à-dire que ce service s'est augmenté d'une somme annuelle de \$157,038, sur laquelle nous n'avons eu aucun contrôle.

Déduction faite de ce montant d'intérêt, la dépense additionnelle dont nous som nes responsables, comparée à la moyenne de celle de nos prédécesseurs, est de \$290,641. Mais, en regard de cette augmentation, nous avons un excélant de \$743,823 sur la moyenne des recettes ordinaires de nos prédécesseurs.

D'ailleurs, nos amis de la gauche ne présentent pas la vraie situation, lorsqu'ils prennent pour base de comparaison l'année 1836 qui leur est la plus favorable et dont les dépenses, comme j'ai déjà eu occasion de le dire à plusieurs reprises, avaient été réduites dans un but purement politique, car il ne faut pas oublier que cette année a précédé celle des élections générales. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur l'exercice de 1837 dont ils sont responsables. Au 31 janvier de cette année, ils avaient déjà excédé d'une somme de \$40,000, en chiffres ronds, les crédits votés; et, d'après les calculs des officiers du département, il fullait, pour couvrir l'insuffisance des montants requis pour rencontrer les dépenses ordinaires, du 31 janvier au 30 juin 1887, demander à la Chambre de nouveaux crédits jusqu'à concurrence de \$172,000 en chiffres ronds. Ces deux montants réunis forment une somme de \$212,000 qui, ajoutée à la dépense de 1886, porte la dépense ordinaire à \$3,244,607.25. Mais ce n'est pas tout, il faut ajouter à cette somme l'augmentation dans le service de l'intérêt qui s'est accru depuis, grâce à leurs obligations, en chiffres ronds, à \$150,000, ce qui porterait la dépense à \$3,394,000.

Aussi, fussent-ils restés au pouvoir, il n'est pas probable, d'après moi, qu'ils eussent été en état de conduire les affaires de la province sur un pied plus économique que nous le faisons, et, ce qui prouve mon assertion, c'est qu'en 1887 le chiffre rond de la dépense s'est élevé à \$3,286,232.00, et si l'on ajoute à cette somme l'augmentation dans le service d'intérêt de 1887 à 1889, soit \$130,000, vous arrivez au chiffre de \$3,416,232.

D'ailleurs, il est impossible d'augmenter le chiffre des recettes d'une somme d'au-delà de \$700,000 sans une augmentation proportionnelle de dépenses.

Pour l'exercice dernier les dépenses spéciales s'élèvent à la somme de \$405,459.69, mais en regard de cette somme il faut placer les montants suivants : recettes spéciales : \$91,898.60, et surp'us entre les recettes et les dépenses ordinaires : \$34,565 56. Ces deux

sommes réunies forment un total de \$176,464.16, qui ont servi à amortir un égal montant des dépenses spéciales, et dont nos amis de la gauche ne tiennent aucun compte dans les états erronés qu'ils mettent devant la Chambre et le pays sous forme de motions de non confiance.

Sur ce montant de \$405,459.69 nos amis de la gauche admettent que la somme de \$168,463.12 doit figurer comme dépenses à compte du capital. Déduction faite de ces \$168,463.12 sur les \$405,459.69 il reste donc, d'après leur propre calcul, une somme de \$236,996.57 qui, disent-ils, est imputable aux dépenses ordinaires et doit être comptée comme telle. Dans leur motion de non confiance ils ne parlent que de l'accroissement de cette dépense sans tenir compte des recettes spéciales que nous avons encaissées. En déduisant les recettes spéciales, qui s'élèvent à \$176,464.16, des \$236,996.57 il n'y aurait donc qu'une ba'ance de \$60,000 qui ne serait pas couverte.

Voyons maintenant si les prétentions de ces messieurs sont fondées au sujet des dépenses spéciales qu'ils ajoutent aux dépenses ordinaires.

Ces dépenses spéciales se composent des items suivants :

Dépenses spéciales: - Exploration dans le comté de Dorchester et autres \$	10,000 00)
Compensation et frais résultant d'erreurs d'arpentages de terrain, comté		
de Rouville	10,500 00	2
Nouveau Palais du Parlement de Québec, construction	125,729 53	3
do do justice do do	42,733 59	9
Spencer Wood, écuries, remises, etc	4,000 00	0
Cour de Circuit et bureau d'enregistrement, Kamouraska	4,000 00	0
Palais de justice et prison, nouveaux districts, appareils de chauffages	6,000 00	0
Palais de justice et prison, Bonaventure ; aile pour le geôlier et le gardien.	4,000 00	0
Palais de justice et prison d'Arthabaska; nouvelles fondations	1,400 00	0
Palais de justice, Montréal, agrandissement	50.000 00	0
Ponts en fer dans les municipalités	50,000 0	0
Co lification des lois	26,324 4	0
Montant rapporté	334,687 5	2
Protestant Lunatic Asylum, Montréal	7,821 29	9
Comité d'achat de grain de semence	50,000 0	0
Arbitrage entre Québec et Ontario	t,673 7	2
Réclamation Lockwood, re mines d'or	10,000 0	Ó
Pont du chemin de fer de Québec	1,277 1	6

^{\$ 405,459 69}

Sur cette somme ils admettent comme imputables au compte du capital les dépenses suivantes, savoir :

\$ 168,463 12

Il ne reste donc que \$236,996 57 qu'ils prétendent n'etre que des dépenses ord'naires. Si de cette somme vous déduisez les recettes spéciales de \$176,464.16, il ne resterait que la somme de \$60,532.41 qui] se trouverait non couverte; car les deux montants qu'ils admettent comme imputables au compte du capital doivent etre couverts par l'emprunt.

En examinant chaque item sous la rubrique des dépenses spéciales, la Chambre et le pays verront de suite que les prétentions de nos adversaires ne sont pas justifiées par les faits.

La dépense de \$10,000 pour l'exploration dans les comtés de Dorchester et autres ne peut être considérée comme une dépense courante, vu qu'elle est faite dans l'intérêt général du pays et qu'elle n'est que temporaire. Il y a une somme de \$10,500 de donnée en compensation et frais d'une erreur commise en rapport avec des arpentages de terres à Rouville; cette somme représente une ancienne réclamation de nos adversaires que nous avons été obligés de régler. C'est donc un arrérage qui doit être soldé sur les fonds que nous percevons de cette source.

Dépense de \$4,000 à Spencer Wood pour construction d'une étable, remise, etc ;

Cette dépense est plus qu'une dépense ordinure, attendu qu'elle a pour effet d'augmenter la valeur de la propriété.

Dépense encourue à Kamouraska pour la construction de la nouvelle cour de circuit;

On ne peut considérer une nouvelle bâtisse comme dépense ordinaire, car nous possédons là une propriété qui représente le capital que nous y avons placé.

La dépense de \$6,000 encourue pour appareils de chauffage dans les nouveaux districts doit être légtimement admise comme dépense imputable au capital, car elle ne peut être classée parmi les dépenses ordinaires d'entretien, vu qu'elle donne une valeur additionnelle aux propriétés du gouvernement dans lesquelles ces appareils ont été installés.

\$4,000 pour ur e aile ajoutée à la prison et cour de jistice de Bonave sture;

Personne ne pourra soutenir qu'une addition de cette nature doit être incluse dans le chapitre des frais d'entretien. Il est évident qu'en ajoutant une aile à une batisse sa valeur augmente en conséquence : il ne peut y avoir de doute à ce sujet, et il suffit de mentionner la chose pour démontrer l'absurdité de ceux qui, pour des fins politiques, se servent de tels moyens pour trouver des déficits là où n'y en a réellement pas.

\$50,000 pour l'agrandissement du Palais de Justice à Montréal;

Un crédit de \$200,000 avait été voté pour cette fin. Il avait été même décidé de construire un nouveau Palais de justice, car la présente bâtisse ne suffisait pas aux besoins du district, vu l'énorme augmentation des affaires. Mais au lieu de construire une nouvelle bâtisse, qui aurait entraîné une dépense considérable, le Gouvernement s'est entendu avec le Barreau pour utiliser la présente bâtisse en y faisant certaines améliorations et certains changements qui rempliraient le même but qu'une nouvelle construction. C'est dans ce but que cette somme de \$50,000 a été dépensée. Le Gouvernement a donc fait, par cette politique, une économie considérable. Or, il est absurde de prétendre qu'une telle dépense n'est qu'une dépense ordinaire et devrait être classée comme telle. C'est cependant ce que font nos adversaires dans les états qu'ils produisent et qu'ils soumettent à la Chambre et au pays avec une motion de non confiance.

\$50,000 pour ponts en fer dans les municipalités: voilà encore un item que nos adversaires classent comme dépenses ordinaires. Il suffit de le mentionner pour faire comprendre jusqu'à quelle limite ils poussent l'exagération. Il me semble ridicule d'envisager à un tel point de vue une politique si avantageuse pour le pays et qui n'aura qu'une durée limitée. Suivant moi, après les chemins de fer, la construction de ponts en fer dans les municipalités est ce qu'il y a réellement de plus utile dans la province.

La somme de \$26,324 40, affectée à la codification de nos lois, est désignée par eux comme dépense ordinaire. Cependant, c'est bien là une dépense spéciale, car une fois le travail terminé, elle cesse d'exister.

\$50,000 pour grains de semence afin de venir au secours des cultivateurs dont les récoltes avaient été détruites par la pluie et la grèle;

Cette dépense est exceptionnelle et imprévue. Cependant, pour exagérer la situation, nos adversaires la classent comme dépense ordinaire.

Cette somme avait été unanimement votée par la Chambre comme dépense exceptionnelle et imprévue, et maintenant qu'elle est dépensée nos adversaires veulent qu'elle soit inputée aux dépenses ordinaires. Ils sont tellement désireux de nous

trouver en desaut qu'ils sabriquent les désicits avec des sommes qu'ils transposent d'une colonne à l'autre: ainsi, ils placent comme dépense ordinaire la somme de \$7,821.29 donnée à l'assle des protestants de Montréal et remboursable sur le produit de la vente de la ferme Leduc. Est-ce qu'on n'a jamais entendu dire qu'une somme remboursable est une dépense courante?

Tel est le système suivi par ces messieurs; c'est avec de tels chiffres qu'ils parviennent à grossir la somme de la dépense, et c'est en laissant de côté certaines ecettes dont ils ne tiennent aucun compte dans leurs calculs, qu'ils arrivent à forger des déficits là où il existe réellement des surplus.

J'ai cru devoir m'appuyer assez longuement sur ces dépenses spéciales, car c'est au moyen de ces items que ces messieurs cherchent à induire la Chambre et le pays en erreur. C'est par de telles opérations qu'ils croient en imposer à ceux qui, par esprit de parti ou autrement, n'ont pas d'idées bien arrêtées sur ces matières. D'ailleurs, la Chambre doit se rappeler que ces dépenses ont été votées comme spéciales, et ceux qui nous critiquent aujourd'hui ont bien mauvaise grâce de venir, une fois la dépense faite, nous en blâmer après y avoir consenti.

Dans un autre chapitre je démontrerai jusqu'à quel point leurs calculs sont erronés, au sujet de ces dépenses, dont ils font usage pour jeter la confusion dans les esprits, et je ferai voir que les recettes spéciales que nous avons encaissées, ainsi que les surplus, ont plus que suffi pour couvrir toutes les dépenses spéciales dont ils veulent se prévaloir pour fnystifier la Chambre sur la véritable situation.

Je ne saurais terminer mes observations sur l'exercice dernier sans de nouveau répéter ce que je d'sais sur ce sujet dans mon discours budgétaire de 1889. Le voici :

"Cependant, avant de laisser la question générale des dépenses, il est de mon devoir de dire à la Chambre qu'il devient de plus en plus difficile de limiter les dépenses annuelles de l'administration, tant à cause de l'augmentation du service de l'intérêt qu'à cause du fait que plusieurs chefs du service doivent, chaque année, correspondre à l'augmentation de la population; constamment de nouvelles demandes se produisent, et de plus, il est presque impossible de restreindre dans les limites du possible la tendance générale du pays d'exiger du gouvernement de la province de larges subventions pour toute sorte d'entreprises, quelles qu'en soient la nature et l'utilité.''

"Je dois avouer que depuis que je suis à la tête du département des finances, le sentiment universel qui semble prévaloir, c'est que le gouvernement est tenu de prendre l'initiative de toute œuvre qui touche de loin ou de près à une mesure de nécessité publique, et qu'il est obligatoire de la part de celui-ci de lui donner non seulement un appui moral, mais de plus la somme nécessaire pour mener cette entreprise à bonne fin, oubliant que les moyens à notre disposition sont limités et hors de toutes proportions avec les demandes constamment faites aux gardiens du trésor public. Si, d'un côté, tout le monde est empressé à encourager les dépenses en général, de l'autre nul ne semble

disposé à contribuer d'une façon quelconque aux voies et moyens nécessaires pour appliquer la politique que l'on préconise avec tant d'ardeur.

"Au contraire, règle générale, on emploie tous les expédients possibles, non seulement pour s'exempter de le faire, mais même pour éviter d'acquitter les redevances les plus légitimes envers le gouvernement. Il est de fait, ainsi qu'il a déjà été dit, que la tendance générale est, malheureusement, non seulement de compter sur l'initiative du gouvernement, lorsqu'il s'agit de n'importe quelle entreprise, mais encore de combattre avec acharnement tous les efforts faits pour augmenter le revenu public."

Voilà ce que je disais l'année dernière et je n'ai aucune raison de changer d'opinion. Le pays est en faveur d'une politique qui encourage l'extension des voies ferrées et autres entreprises publiques dans la province : nous en avons la preuve dans les nombreuses et respectables députations qui viennent solliciter le gouvernement de leur accorder de nouveaux octrois.

Que l'on veuille bien se rappeler qu'il est impossible, avec le produit de nos ressources ordinaires, de faire face aux engagements, à compte du capital, que nécessite une telle politique: il en est de même pour toutes les autres grandes entreprises qu'exigent les besoins du pays.

Le pays et la Chambre sont unanimes à admettre qu'il faut une politique vigoureuse pour tout ce qui peut hâter le développement de nos ressources, mais, en faisant cette admission, il ne faut pas oublier que toutes grandes choses ne sauraient s'accomplir sans certains sacrifices de la part de ceux qui profitent de cette politique de progrès et de développement. C'est notre désir de rencontrer, dans la mesure de nos forces, le vœu unanime du pays, mais que l'on ne vienne pas nous blâmer pour des dépenses que la Chambre a unanimement encouragées et sanctionnées. Ainsi nous en avons un exemple dans la conduite de l'opposition qui vient, sous forme de motion de non confiance, blâmer une politique qu'elle a elle-même inaugurée lorsqu'elle était au pouvoir et que ses amis ont encouragée par leurs votes.

Ce n'est pas par des exagérations et des calculs erronés que l'on réussira à en imposer au peuple; mais que l'on vienne avec courage et assurance déclarer aux Chambres que l'on est opposé à la politique des chemins de fer, des ponts en fer, des dépenses se rattachant à l'agriculture et à la colonisation, nous saurons alors à quoi nous en tenir sur le vœu et le désir du peuple.

Je crois avoir donné toutes les explications désirables sur le dernier exercice. J'espère que la Chambre sera pleinement convaincue que j'ai fait un exposé de la situation aussi clair que possible.

Je vais maintenant passer à l'état de l'actif et du passif au 30 juin 1889.

II

ACTIF ET PASSIF

D'après les rapports fournis par les différents départements, à la fin du dernier exercice, le passif et l'actif de la Province étaient comme suit :

TABLEAU approximatif de l'actif et du passif de la province de Quebec, le 30 juin 1889, basé sur les rapports officiels des différents départements, mais ne comprenant pas un fort montant de réclamations contestées, contre le gouvernement, ni le montant dû à la province sur les créances du fonds d'emprunt municipal:

PASSIF

Dette fondée, non rachetée\$21,510,960 00
Dépôts temporaires
Mandats impayés
Subsides de chemins de fer, en argent, autorisés, mais non gagnés 1,543,497 33
Subsides de chemins de fer, en terre, convertis en argent, autorisés, mais
non gagnés, balance sur les premiers 35 cents l'acre
Hôtel du parlement—construction
do contrat pour les statues
Estimation du coût pour finir le palais de justice de Québec 155,000 00
Balance sur terrains et autres, chemin de fer Q. M. O. et O 68,500 00
Pertes sur dépôt à la banque d'Echange 27,000 00
Obligations du palais de justice de Québec 200,000 00
\$27,157,808 21 ACTIF
ACTIF
Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O,
Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O, versée et déposée en banque
Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O, versée et déposée en banque
Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O, versée et déposée en banque
Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O, versée et déposée en banque
Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O, versée et déposée en banque
Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O, versée et déposée en banque
Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O, versée et déposée en banque

	\$27,157,808	21
Excès du passif sur l'actif, le 30 juin 1888	\$12,815,960 14,343,847	-
26 et 48 Vict., chap. 15	200,000	
écoles communes	70,000	00
Avances à diverses personnes		69
produit de la vente d'une propriété		
Argent en banque		79
Réclamation contre l'honorable M. Thomas McGreevy		00
Subsides de chemins de fer, en vertu du statut du Canada, 47 Vict., ch. 8.	\$ 2,394,000	00

Le total du passif offre un chiffre plus elevé qu'il l'était au 30 juin 1888, mais en réalité le changement n'est pas bien appréciable si l'on tient compte des dépôts en garantie qui se trouvent à figurer des deux côtés de l'état produit.

La dette fondée de \$21,510,960.30 représente un chiffre un peu moins élevé qu'an 30 juin 1888, car du 30 juin 1888 au 30 juin 1889 \$59,429.29, ont été employées au rachat d'un égal montant de nos obligations.

Si, d'un côté, le total du passif est plus élevé par suite des dépôts en garantie qui y figurent, d'un autre côté, l'actif, qui était au 30 juin de \$12,284,947.10, accuse une légère augmentation.

L'excédant du passif sur l'actif s'explique facilement par le fait que les nouveaux subsides aux chemins de fer figurent comme passif et que dans l'excédant se trouvent inclus les dépôts en garantie.

Quant à ces derniers dépôts ils ne sont remboursables que graduellement, par annuités, d'ici à dix ans.

Il est impossible de dire, même approximativement, quand il faudra faire face aux obligations de chemins de fer, cela dépend entièrement du progrès que font dans leurs travaux, les différentes compagnies qui ont droit aux subventions une fois gagnées. Il y a certaines compagnies qui progressent avec vigueur tandis que, dans un grand nombre de cas, on ne fait aucun progrès. Certaines compagnies ont fait la conversion de l'octroit

de terre en argent sans avoir encore gagné le subside, et d'autres n'ont pas même fait cette conversion. Il est donc impossible de dire quand la somme totale des octrois en terre et en argent sera exigible en entier.

Je les ai fait cependant figurer dans le passif, attendu que ce sont des obligations que nous serons, un jour ou l'autre, appelés à solder. Je comprends qu'à Ottawa, en ce qui se rattache à la balance des subventions aux chemins de fer, on ne fait figurer dans le passif que ce qui est dû le jour où l'on en calcule le montant.

J'ai beaucoup hés'té à faire cette opération, car je me suis souvent demandé si, dans l'intérêt de la Province, il ne serait pas mieux de n'inscrire au passif que ce qui est actuellement dû ou qui peut l'être à courte échéance, car il n'est pas toujours de bonne politique d'imputer au passif ce qui ne le deviendra que dans un temps plus ou moins éloigné.

J'ose espérer que les sommes demandées pour l'achèvement des bâtisses publiques devront suffire pour couvrir toutes les obligations qui se rattachent à ces entreprises.

Dans la somme de \$155,000 figure une balance de \$60,000, en chiffres ronds, imputable au montant de \$100,000 qui était inscrit au bilan de 1888. La somme de \$155,000 qui apparaît au budget de l'exercice prochain est destinée à couvrir complètement et définitivement toutes les réclamations en suspens se rattachant à la construction du Palais de justice de Québec.

Maintenant, quant à l'état de l'actif, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de l'expliquer d'une manière spéciale, attendu que matériellement il ne diffère pas de celui du dernier budget. C'est donc aux députés d'en apprécier la nature et la vâleur. Je suis d'opinion cependant que l'on devrait faire figurer dans l'actif le coût de la bâtisse du Parlement, pour la construction de laquelle il a été payé, y compris celle des départements, une somme de \$1.500,000, en chiffres ronds.

Selon moi, c'est un actif réel représentant une propriété d'une grande valeur. Cette règle pourrait également s'appliquer aux autres propriétés du gouvernement. Il n'est que juste que des sommes appliquées pour des objets de cette nature soient mises en regard de notre dette consolidée. Cette méthode aurait l'effet de faire mieux apprécier, par le peuple et à l'étranger, notre position financière et serait de nature à inspirer de la confiance à ceux qui placent leurs fonds dans nos valeurs. On saurait par là que si nous avons une dette consolidée, nous avons également un actif considérable sous forme de propriétés de grande valeur, et dont il n'a encore été tenu aucun compte.

III

Exercice 1889-90

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longues considérations sur le résultat des opérations de cet exercice, attendu que tous nos calculs ne sont basés que sur des estimations. Pour cette raison il est difficile de produire des chiffres qui offrent une précision certaine et définie.

Tout de même, en se basant sur les estimations, l'on peut assez approximativement prévoir quel sera le résultat des opérations de cet exercice en autant qu'il s'agit des recettes et des dépenses ordinaires.

En jetant un coup d'œil sur les recettes et les dépenses, l'on voit que celles ci accusent dans le moment, un excédant qu'il est facile d'expliquer.

Les dépenses ordinaires pour les six mois échus le 31 décembre s'élèvent

à la somme de	\$2,069,415	72
Les recettes pour la même pé:iode atteignent le chiffre de	1,603,166	8 r
Ce qui laisse un excédant de dépenses sur les recettes de	\$ 466,248	

Cette différence n'est que temporaire et s'explique facilement.

Les opérations des premiers six mois de cet exercice ne doivent pas être prises comme le criterium de toute l'année.

L'on sait que la rentrée de nos recettes n'est que périodique et il en est ainsi pour le paiement de nos dépenses, c'est-à-dire qu'à certaines époques nos déboursés sont plus élevés que d'ordinaire. C'est ce qui arrive pour la rentrée de nos principales recettes, surtout celles qui proviennent des terres de la couronne, de notre subside fédéral, des taxes sur les corporations commerciales et des droits de licences qui représentent la partie la plus importante de nos revenus. Ainsi, en décembre, nous sommes obligés de transmettre en Angleterre pour solder, au rer janvier, l'intérêt, dû à cette date, sur une partie de nos obligations, soit une somme de \$250,000, en chiffres ronds, ce qui a l'effet de doubler le chiffre de la dépense mensuelle ordinaire. Ceci explique de suite une partie de la différence entre les recettes et les dépenses. La rentrée de ce qui nous est dû par le département des terres de la couronne ne s'est pas effectuée aussi promptement cette année que l'année précédente. L'année précédente, 21 31 décembre, le revenu de ces

terres nous avait donné \$635,428.30. L'année dernière le montant reçu de la même source, à la date correspondante, ne produisait que la somme de \$392,474.59, soit une différence de \$242,953.7x en faveur de la première. Ces deux sommes réunies donnent \$492,953.7x.

En janvier nous avons encaissé le subside fédéral, et une somme de \$800,000, chiffres ronds, est due au département des terres de la couronne. La rentrée de ces deux sources de revenu ainsi que des autres recettes, sur lesquelles nous comptons d'ici au 30 juin, établira de suite un surplus assez considérable de recettes sur les dépenses, si ces différentes sources de revenu réalisent nos prévisions comme nous avons lieu de l'espéter.

Ces explications, j'ose le croire, suffiront à démontrer que cette différence entre les recettes et les dépenses n'est réellement que temporaire.

Voici, d'après mes estimations révisées, sur quoi j'ai lieu de compter. Dans mon budget de l'année dernière j'avais évalué le montant des recettes à \$3,405,672.80. D'après de nouvelles estimations le chiffre est porté à \$3,639,672.80, ce qui accuse une augmentation de \$284,000 sur mes premières estimations. Cet excédant des recettes portera principalement sur le produit des terres de la couronne, et l'honorable commis saire m'assure que je puis compter avec cert'tude sur la rentrée de cette som ne.

Le chiffre de la dépense, y compris les estimations supplémentaires, s'élèvera à la somme de \$3,552,565.00, ce qui d'après mes prévisions, laisserait un excédant de \$137,107.80.

Le chapitre de la dépense est assez bien établi, car sur les services contrôlables il ne peut y avoir de divergence bien appréciable entre les estimations et les dépenses, rien ne nous faisant présager dans le moment que les recettes sur lesquelles nous comptons ne se réaliseront pas.

L'honorable député de Montmorency, dans sa motion de non confiance du 31 janvier dernier, porte la dépense à \$3,784,405.78, tandis que, d'après moi, elle n'est que de \$3,552,565, donnant une différence en moins de \$231,840.

Comment expliquer le chiffre plus élevé de l'honorable député?

Il prend sur les dépenses spéciales, qui avaient été votées comme tel'es par la Chambre, la somme de \$231,840, et, pour faire cette opération, il prétexte que cette somme doit être attribuée aux dépenses ordinaires. Ces dernières dépenses se trouvent grossies d'autant et c'est par ce moyen qu'il arrive à présenter un état financier exagéré

et entièrement en désaccord avec la situation réelle. C'est en s'appuyant sur un déplace ment de chiffres qu'il arrive à démontrer un état erroné de la dépense d'un côté tandis que, de l'autre, il laisse dans l'ombre certaines recettes.

Avec une telle comptabilité, il est facile d'arriver à fabriquer des déficits; mais, dans cette Chambre, il nous est permis d'examiner sous son véritable aspect l'échafaudage sur lequel s'appuie l'honorable député.

Lorsqu'il était ministeriel, ces mêmes dépenses qu'il retranche aujourd'hui des dépenses spéciales pour les ranger du côté des dépenses ordinaires, il les considérait alors comme légitimes; mais maintenant il ne veut plus en entendre parler. Pourquoi cela? la réponse en est bien simple. C'est que lorsqu'il était ministériel il voyait tout en rose et que dans l'opposition il voit tout en noir.

Examinons donc ses prévisions pour voir si elles sont fondées ou non.

L'estimation des dépenses spéciales est portée à \$443,637.29. Sur cette somme il admet comme dépenses imputables au capital, savoir :

Nouveaux édifices du Parlement, con	nstructi	on	\$162,760	00
Nouveau Palais de justice, Québec	do	••••••	49,037	36
			\$211,797	.36

C'est ce total, d'après la théorie de l'honorable député, qui doit être attribué aux dépenses imputables au capital, et la balance de \$231,840 il la porte aux dépenses ordinaires.

Pour détruire le raisonnement de cet honorable monsieur et pour établir la fausseté de ses prétentions, je n'ai qu'à énumérer les principaux articles qu'il range dans la catégorie des dépenses ordinaires:

Spencer Wood, dépense de \$10,231.00 pour construction d'une serre, d'une cave à légumes, d'une remise en briques et d'une loge pour le gardien. Voilà une dépense que l'honorable député classe parmi les dépenses ordinaires. Peut-on raisonnablement soutenir qu'une dépense qui ajoute de la valeur à une propriété ne soit qu'une dépense ordinaire?

Construction des ponts en ser: \$100,000, dont \$75,000 seulement seront requises. Il compute cependant ces \$100,000 comme devant être dépensées.

Il range dans la catégorie des dépenses ordinaires les \$36,675.00 pour la codification des lois, les \$20,000 attribuées aux écoles du s ir à titre d'essai, et \$60,000 attribuées à d'autres objets, qui sont réellement des dépenses exceptionnelles, et qui, comme je l'ai déjà expliqué, ne peuvent être imputées au compte des dépenses ordinaires.

Dans tous ses calculs, l'honorable député a bien soin d'omettre tout ce qui pourrait nuire à sa thèse. Ainsi il ne tient aucun compte du surplus probable entre les recettes et les dépenses, et les recettes spéciales qui doivent être mises en regard des dépenses spéciales.

C'est au moyen de tels calculs et d'états erronés et fallacieux que l'honorable député de Montmorency s'efforce de présenter la situation sous un faux jour. C'est en transposant les chiffres d'une colonne à une autre qu'il est arrivé à établir des déficits là où il y a des surplus, de même qu'il trouvait, lorsque ses amis étaient au pouvoir, des surplus là où il y avait déficits. C'est avec ces moyens qu'il réussit à se poser devant ses partisans comme un grand financier. Nous sommes en présence d'un homme qui se targue d'avoir trouvé la règle absolue et la mesure de précision dont il faut se servir dans les circonstances. C'est en vertu de ce procédé qu'il réussit à arriver à des déficits ou à des surplus chaque fois que cela peut atteindre le but qu'il a en vue.

Malgré ses contradictions passées et présentes, nous sommes en présence d'un homme qui se vante publiquement d'avoir fait de longues et pénibles études sur ce grand sujet de nos finances, et qui se rend modestement le témoignage d'être le seul député au fait de la vraie situation, et se décerne gracieusement un brevet d'infaillibilité et de précision mathématique.

Naturellement, ses amis et ceux qui n'ont pas la vision claire sur ces matières ajoutent foi à ces démonstrations, faites avec une assurance et un aplomb dignes d'une meilleure cause. Ils prennent pour de la science un vain étalage de calculs erronés et fallacieux, destinés tout au plus à des fins politiques et propres à jeter le doute et la confusion dans l'esprit de ceux qui sont peu au fait de ces matières.

Les états suivants serviront à démontrer jusqu'à quel point nos adversaires ont raison de crier si fortement contre notre administration des finances, et auront pour effet de mettre à néant leurs prétentions au sujet des dépenses qu'ils ont soin de grossir au moyen de chiffres erronés et fallacieux.

C'est un procédé malheureux que celui d'induire la Chambre et le pays en erreur sur la vraie situation financière de la province. Pour cela on n'a qu'à suivre la méthode adoptée par l'honorable député de Montmorency. Elle est bien simple, la voici : enlever certaines recettes des recettes ordinaires, en laisser d'autres dans l'ombre et ajouter aux dépenses ordinaires ce qui doit figurer comme dépenses extraordinaires. Par de tels moyens on arrive facilement à créer des déficits où il existe des surplus.

Cet expédient peut avoir du succès parmi ceux qui n'ont pas d'expérience en ces matières, mais ce n'est pas par de tels moyens qu'on en impose à ceux qui ont les conna s-sances requises pour apprécier à leur juste valeur des chiffres ainsi agencés par l'honorable député de Montmorency. C'est ainsi qu'il a réussi à fabriquer des surplus lorsque ses am's étaient au pouvoir, et maintenant qu'il siège du côté de la gauche, il met autant de zèle à montrer des déficits qui n'existent pas.

Cependant, c'est avec des états de cette nature que l'opposition s'efforce de jeter la confusion dans les esprits, et ces états sont présentés avec tant d'assurance et d'aplomb que plusieurs s'y laissent prendre.

IV

La véritable comparaison à faire

Puisque l'on présère sacrisser la vérité, et jouer un tel rôle, je vais soumettre des chissres et des états comparatifs, qui serviront à démontrer la sausseté de leurs calculs et de leur augmentation.

Je vais en premier lieu donner un tableau de la période de 1882 à 1884, montrant les recettes et les dépenses, ainsi que les déficits de ces trois années; en second lieu, prendre une autre série de trois années comprenant 1885, 1886, 1887; en troisième lieu, comparer ces deux séries avec celle dont nous sommes responsables.

TABLEAU des recettes et dépenses ainsi que des déficits pour la série 1882-1883-1884, dont est responsable le parti de l'honorable député de Montmorency, pour servir de premier point de comparaison avec la série de 1888-1889-1890, qui est la nôtre:

Recettes.	Dépenses.	Déficits.
1882 \$2,666,051 94	\$2,874,910 16	\$208,858 22
1883 2,755,707 21	3,096,943 27	341,236 06
1884 2,823,565 30	3,124,619 94	301,054 64
Total \$8,245,324 45	\$9,096,473 37	\$851,148 92
Second point de comparaison:		
Recettes.	Dépenses.	Déficits.
1885 \$2,926,147 95	\$2,936,733 86	\$ 10,585 91
1886 2,949,562 15	3,032,607 25	83,045 19
1887 2,965,566 62	3,288,797 78	323,231 16
Total \$8,841,276 72	\$9,258,138 89	\$416,862 17

Etat des recettes et des dépenses ordinaires de 1888 à 1890-série dont nous sommes responsables.

	Recettes.	Dépenses.	Surplus.
1888	\$ 3,738,228 39	\$ 3,365,032 36	\$373,196 03
1889	3,627,932 20	3,543,618 64	84,313 56
1890	3,689,6 27 8 0	3,552,565 00	137,107 80
•	\$11,055,888 39	\$10,461,216 00	\$594,617 39

Comparees à celles de la première série, dont nos adversaires sont responsables, est à dire de 1882 à 1884, nos recettes accusent un excédant de \$2,810,508.94. Sur la série de 1885 à 1887 nos recettes accusent un excédant de \$2,214,556.67.

Voilà le résultat de nos opérations financières au point de vue comparatif des recettes de nos adversaires lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Ainsi, comme l'on peut le constater facilement, nos adversaires dépensaient moins, mais leurs recettes étaient inférieures, chaque année se soldant par un déficit que l'on couvrait par l'entremise d'un emprunt et qui augmentaît d'autant notre dette. Tel était le résultat de leurs opérations financières, et cependant ce sont ces mêmes hommes qui, aujourd'hui, veulent faire croire à la Chambre et au pays que notre administration des finances est désastreuse.

En examinant les états que je viens de soumettre l'on verra que, de 1888 à 1890, nous avons non seulement réussi à combler les déficits, qui étaient à l'ordre du jour lorsque la gestion des affaires était entre les mains de nos adversaires, mais encore que nous avons accumulé des surplus qui ont atteint le chiffre considérable de \$594,617.39.

Maintenant, comparons le service des intérêts que payaient nos adversaires avec celui que nous avons à payer depuis que nous avons pris la gestion des affaires :

Service d'intérêts

En 1882	ce service s'e	st élevé à la	somme	de	• • • • • • •		\$	828,426	04
En 1883	do	do	do		• • • • • • • •		-	889,794	00
En 1884	do	do	do		·			964,192	56
	То	tal pour cet	te pério	d e .			\$2	,682,412	60
En 1885	ce service a d	ionné le ch	ıffre de.					980,110	29
En 1886	do	do			• • • • • • • •			977.751	32
En 1887	do	do		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • •		¥	,016,022	14
	То	tal pour cet	t e pério	de			\$2	,973,883	75
En 1888	ce servic <mark>e a</mark> é	té de	.				1	,103,710	94
En 1889									
En 1890 i	ıl sera de		• • • • • •	• • • • • • •		• • • • • • • • • • • •	I	,186,715	00
	Tot	tal pour cet	te périod	de		•••••	\$3	,425,215	45
Depu s no	otre arrivé e	au pouvoir	nous a	vons payé	en rap	port avec ce			
-	ce, la somme			-	_			,425,215	45
	2 à 1884, péi						-		
vice a	a absorbé la s	somme de.	• • • • • •				2	,682,412	60
:	Nous avons d	lonc eu à p	ayer une	somme d	le	• • • • • • • •	\$	742,802	85
de plus çu	ie nos adver	rsaires en ra	pport a	vec ce se	rvice. L	e service des			
intéré	ets, de 1888 ?	à 1890, a ét	é de	• • • • • • • •	• • • • • • •	• • • • • • • • •	\$3	,425,215	45
et de 1885	5 à 1887, de.		• • • • • • •	• • • • • • • •	• • • • • • • •		2	,973,883	75
	Ce qui donne						\$	451,331	70
pour la pé	riode de 188	8 a 1890 co	mparée	a celle de	1885 a 1	1887.			
_	mentation d	•		•	•				
	84, est de							,364,742	65
	ugmentation								
	vice des inté	-		_	•	-			
	contractée p			-		-			
eu v e	t que nous a	vons été ch	ligés de	payer, soi	it	• • • • • • • • •		742,802	85
1	Donnant un e	augmentat	on réell	e de		• • • • • • • • • •	\$	621,939	70
en rapport	avec les dép	enses.							

Excédant de nos dépenses de 1888 à 1890 comparé à celui de la période de 1885 à 1887
Donnant une augmentation réelle de
Si nous appliquons cette comparaison aux dépenses de la première série de no adversaires, c'est-à-dire celle de 1882 à 1884, nous arrivons à une augmentation réelle par année, de \$207,313.26.
Dans le second cas, c'est-à-dire en appliquant la même comparaison à la deuxièm série, comprenant les années 1835-1886 1887, nos dépenses en plus, par année, se son élevées à \$250,581.80.
Ainsi, dans le premier cas, l'excédant de nos dépenses, et pour lesquelles nous sommes responsables, est de
Mais pour mieux faire comprendre la véritable situation, il faut nécessairement prendre en ligne de compte le chiffre des recettes de nos trois années d'administration comparé à celui de la série correspondante de nos amis de la gauche. Nos recettes de 1888 à 1890, comparées à 1882 à 1884, accusent un excédant de
A déduire augmentation dans le service des intérêts, soit. 742,802 85
\$2,188,569 1

Si, d'un côté, de 1888 à 1890 nous avons dépensé \$621,939 78 de plus que nos adversaires pendant la période de 1882 à 1884, nos recettes, de l'autre côté, ont excédé les leurs de \$2,188,569.16.

niffre de nos recettes de 1888 à 1890, comparé à celui de 1885 présente un excédant de	6 67
re de nos dépenses, un excédant de \$1,203,077 11	·
montant de l'augmentation dans le service des	
ets\$ 451,331 70	
752,74	5 41
\$1,462,81	I 26
autre côté, si nous avons dépensé, de 1888 à 1890, \$752,745 de plus que de 1885 à 1887, nos recettes accusent, déduction faite de ce surcroi	46 1
autre cote, si nous avons depense, de 1888 à 1890, \$752,745 de plus que de 1885 à 1887, nos recettes accusent, déduction faite de ce surcroi un excédant de \$1,462,811.26. me je viens de le démontrer, l'augmentation dans les recettes de 90 a donc eté de	
de 1885 à 1887, nos recettes accusent, déduction faite de ce surcross un excédant de \$1,462,811.26. me je viens de le démontrer, l'augmentation dans les recettes de	
de 1885 à 1887, nos recettes accusent, déduction faite de ce surcross un excédant de \$1,462,811.26. me je viens de le démontrer, l'augmentation dans les recettes de 90 a donc eté de	
de 1885 à 1887, nos recettes accusent, déduction faite de ce surcroi un excédant de \$1,462,811.26. me je viens de le démontrer, l'augmentation dans les recettes de 90 a donc eté de	
de 1885 à 1887, nos recettes accusent, déduction faite de ce surcroi un excédant de \$1,462,811.26. me je viens de le démontrer, l'augmentation dans les recettes de 90 a donc eté de \$2,810,50 ce que l'on a fait de ce surplus: blé les déficits de 1882 à 1884\$851,148 92	

est de \$2,214,556.67.

Comparativement à cette dernière période, qui appartient à nos prédécesseurs, voici quel a été l'emploi de ce surplus :

Déficits de 1882 à 1884	\$ 416,862 17
Augmentation dans la dépense de 1888 à 1890	751,745 41
Intérêts, augmentation do de 1888 à 1890	451,331 70
Surplus de 1888 à 1890, total	
	\$2,214,556 67

Ainsi, avec nos recettes nous avons réussi non seulement à faire disparaître les déficits qui existaient sous le régime de nos prédécesseurs, mais aussi à couvrir l'augmentation dans les dépenses, celle du service des intérêts et à accumuler en outre un surplus de \$594,617.39.

Voilà ce que nous avons fait depuis que nous sommes au pouvoir et, malgré cela, nos honorables amis de la gauche voudraient faire croire à la Chambre et au pays que notre politique financière est défectueuse. Nous avons fait cesser les déficits; nous avons couvert l'augmentation dans le service des intérêts et nous avons accumulé un surplus. Cependant, au heu de reconnaître franchement et loyalement ce que nous avons fait pour améliorer la situation financière, nos adversaires s'efforcent, par des calculs erronés et fallacieux, à tromper l'opinion publique et à induire en erreur la Chambre et le corps électoral en présentant un état exagéré des dépenses.

C'est, je le répète, en laissant dans l'ombre certaines recettes et en ajoutant aux dépenses ordinaires des dépenses spéciales, afin de grossir les dépenses ordinaires, que l'on parvient à fabriquer des déficits qui n'existent pas.

Maintenant, M. l'Orateur, un mot sur les dépenses spéciales qui, selon nos adversaires, devraient figurer comme dépenses ordinaires, et qui, de fait, ils ajoutent comme telles dans leurs états afin d'en grossir le montant. J'ai déjà démontré d'une manière évidente que de telles dépenses ne pouvaient être traitées comme dépenses ordinaires.

Comme on peut le voir par les tableaux que je viens de soumettre, de 1882 à 1887, les recettes étaient insuffisantes pour couvrir un chiffre de dépenses moins élevé, il est vrai, que celui de 1888 à 1890; de sorte que, pour combler la différence, on a été obligé d'avoir recours au capital et d'endetter d'autant la Province.

Je vais maintenant faire voir, par des chiffres irréfutables, que non seulement nous avons fait disparaître les déficits, mais encore que nos surplus et nos recettes spéciales ont amplement suffi à couvrir et les déficits et les dépenses spéciales au sujet desquelles nos adversaires ont fait tant de bruit.

En 1888, l'hon	orable député de	Montm	orency retranchait des dépenses		
spéciales p	our les ajouter a	ux dépe	nses ordinaires afin de trouver		
un déficit,	soit une somme	de	\$	187,767	76
En 1889-voir	motion de non-c	onfiance		236,996	57
En 1890	do	do		231,840	00
	_				

C'est à l'aide de leurs propres chiffres que j'opère. Ces messieurs ont bien soin de ne pas dire un mot de nos ressources qui figurent dans les comptes publics et dans le budget, sous forme de surplus et de recettes spéciales, cela ne ferait pas leur affaire, car, en en tenant compte, la Chambre découvrirait le truc dont on se sert pour faire croire que ces dépenses spéciales ne sont pas couvertes par des recettes, et qu'elles augmentent d'autant le fardeau de notre dette.

Voici l'etat des montants dont nos amis de la gauche ne t'ennent aucun compte etqui existent tout de meme. Pour s'en convaincre on n'a qu'à consulter les comptes publics de 1888 et 1889.

En 1888, en sus des dépenses ordinaires, nous avons eu un surplus de \$	373,196	03
Règlement de compte avec Montréal et remboursement, voir comptes		
publics, page 12	80,926	41
En 1889, surplus	84,313	50
Fonds d'emprunt municipal et remboursements	92,150	60
En 1890, surplus probable	100,000	00
Recettes spéciales probables	50,000	00
Total des recettes spéciales et surplus\$	780,586	54

Que l'on veuille bien prendre note que, pendant l'administration de nos prédéces seurs, ce que nous inscrivons au chapitre des recettes spéciales, ils l'attribuaient à celui des recettes ordinaires.

Nos surplus et nos recettes spéciales s'élèvent donc à la somme de	\$ 780,586	54
tandis que la somme totale des dépenses spéciales, que nos adversaires		
refusent de reconnaître, comme telles, atteignent le chiffre de	656,604	33
-	 	

L'on voit de suite que même, en admettant leur théorie de transférer des dépenses spéciales aux dépenses ordinaires les sommes ci-dessus, nous avons suffisamment de recettes et au-delà pour les honorer. Sous ce rapport, nous n'avons donc pas augmenté

la dette publique, puisque nos ressources ont suffi pour couvrir toutes ces dépenses spéciales au sujet desquelles nos adversaires font tant de bruit.

Si nos adversaires se croient justifiables d'ajouter aux dépenses, il me semble que, pour être justes, il faudrait également ajouter aux recettes les sommes perçues portant le même titre.

J'avoue que je regrette d'être obligé de réfuter des calculs aussi peu sérieux et dennuyer la Chambre de tant de détails; mais j'ai cru qu'il était temps de démolir cet echafaudage de chiffres élevé dans le seul but de mystifier les électeurs.

Nos recettes ont donc suffi non seulement à couvrir nos dépenses ordinaires, mais encore, comme je viens de le démontrer, à couvrir les dépenses spéciales que nos adversaires veulent attribuer aux dépenses ordinaires.

C'est à l'aide de ces petits moyens que l'on réussit à fabriquer des déficits. La Chambre sait maintenant à quoi s'en tenir sur leurs prétendus déficits et sur la valeur de leurs votes de non-confiance en rapport avec les dépenses spéciales.

Avant de passer à un autre chapitre, arrêtons-nous un instant sur l'état suivant :

Tableau montrant l'excédant des paiements comparés aux recettes sous nos prédécesseurs, de 1882 à 1887

Je viens de donner un état comparatif des recettes et des dépenses pour deux séries d'années pendant que nos adversaires étaient au pouvoir. Je vais maintenant soumettre un autre tableau qui, je crois, aura pour effet de mettre à néant leurs prétentions, quant à leur administration financière.

Les chiffres qui suivent sont officiels, et ils ont été empruntés aux comptes publics, préparés par les employés du trésor, sous la direction des ministres conservateurs.

ÉTAT DES PAIEMENTS FAITS DEPUIS 1882 A 1887

Indiquant année par année le total des sommes payées pour les services ordinaires et le montant à compte du capital, à l'exception des emprunts temporaires et des remboursements de fonds en fidéicommis:

1882 Total des paiements\$ 4,686	,189 79
1883 do	,872 51
1884 do 3,961	,230 97
1885 do	,572 33
1886 do 3,682	,992 30
1887 do	,104 48

Total des paiements durant cette période.....\$24,531,962 38

Recettes de revenu et remboursement à compte du capital

(A l'exception des emprunts temporaires et des fonds en fidéicommis, les recettes sont celles sur lesquelles nous pouvons légitimement compter, y compris le revenu proprement dit et les remboursements de sommes à compte du capital:)

men	uit et les .	rembourseme	into de sommes	a comple du capital . J		
1882	Recettes	ordinaires et	extraordinair	es	4,028,679	46
1883	do	do	do		2,856,973	51
1884	do	do	do	••••	3,105,967	22
1885	do	do	do	•••••	2,973,319	29
1886	do	do	do		3,068,873	82
1887	do	do	do	•••••	2,978,571	62
		T	otal des recett	es\$	19,012,385	42
1882	-	_		versé par cette compagnie et		
	dont	le rembourse	ment est inclu	s dans les paiements énumérés		
	dans	le tableau pre	écédent		606,849	20
				\$	519,619,234	62
Le m	ontant to	tal des paiem	ents de 1882 à	1887, comme nous l'avons vu		
	il y a un i	nstant, s'élève	e au chiffre de		24,531,962	38
Le m	ontant to	tal des recette	es annuelles po	our la même période, est de	19,619,234	62
La d	ifférence e	entre les recet	tes et les paier	nents pour la période s'étendant		
	de 1882 à	1887 est doi	nc de		4,912,727	76
		-	· ·	qui a été dépensé à compte du ca igations non payées au 30 juin	-	

Les régimes qui nous ont précédés ont donc endetté la province de cinq millions de piastres près, et cela dans l'espace de six années seulement. Cette dette a été comblée au moyen d'emprunts, les uns à long terme et les autres temporaires.

En outre, il faut tenir compte de la balance de la dette flottante non réglée au 30 juin 1887, soit \$3,500,000, en chiffres ronds. Cette somme, ajoutée aux \$4,912,727.76 précités, constitue un total de \$8,412,727.76, représentant les obligations contractées de

parlerai dans un instant.

1882 à 1887, soit une augmentation de dépenses à-compte du capital, pendant cette période, de \$1,402,121 par année.

Si maintenant l'on tient compte des dettes contestées, dont nous aurons définitivement à payer une large part, soit \$4,500,000,000, et si nous les ajoutons aux \$8,412,727.76 on arrive au chiffre de \$12,912,727.76 non liquidées au 30 juin 1887, l'ensemble représente une somme de \$2,152,121 par année. C'est là la moyenne annuelle de la dépense, en chiffres ronds, y compris les obligations non réglées en sus des recettes, de 1875 à 1887.

En présence de cette somme d'obligations que nos adversaires nous ont laissée lorsqu'ils ont été obligés de céder le pouvoir, comment ose-t-on aujourd'hui venir critiquer notre administration des finances, surtout en face des efforts fructueux que nous avons faits pour améliorer la situation et sortir la province de l'état difficile où elle se trouvait.

Les recettes, sous le règne de nos adversaires, étaient donc insuffisantes pour couvrir même les dépenses ordinaires et les déficits dans le budget ordinaire qui étaient à l'ordre du jour.

Cependant, malgré cet état de choses, nous nous sommes mis courageusement à l'œuvre, et, dès la première année dont nous sommes responsables, nous avons réussi à présenter un budget avec un surplus de \$373,000 en chiffres ronds, et en 1889 un surplus de \$84,565.56.

Nous avons crée de plus un revenu additionnel d'au-delà de \$700,000 et rétabli l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Voilà ce qui a été fait sous notre administration. Cependant, connaissant ces faits, on vient aujourd'hui déclarer le contraire et on veut faire croire à la Chambre et au pays que notre administration est dangereuse et de nature à alarmer la population. Heureusement que cette vaine déclamation n'est pas prise au sérieux, et que tout cet échafaudage erroné et fallacieux n'aura pas l'effet désiré auprès des gens raisonnables. Tout de même, cette critique si peu fondée produira un mauvais effet auprès des capitalistes et sera très préjudiciable à notre crédit, car il ne faut pas oublier que ces exagérations de nos adversaires sont imprimées dans les deux langues et distribuées à profusion dans le seul but d'entraîner l'électorat dans une voie fausse, sans se préoccuper des conséquences que de tels écrits peuvent avoir au dehors de la province.

V

Conversion de la dette

Nous n'avons point oublié ce projet important de la conversion de notre dette ; au contraire, nous y avons donné une attention toute spéciale.

Mon collègue, l'honorable M. Garneau, ministre des travaux publics, ayant été obligé, pour cause de santé, de faire un voyage en Europe l'automne dernier, me pria de l'accompagner. C'est ce que je fis, et le gouvernement profita de la circonstance pour nous charger tous deux de remettre à l'étude le projet de la conversion de la dette, de faire prudemment les démarches nécessaires sur les marchés monétaires d'Europe, de prendre tous les renseignements possibles, afin de constater si cette opération désirable pouvait être faite avantageusement.

Le gouvernement en agissait ainsi pour deux raisons :

- 1º Parce qu'il croyait les circonstances favorables pour faire une nouvelle tentative, à ce sujet;
- 2º Parce qu'il voulait profiter des connaissances et de l'expérience de l'honorable M. Garneau et les mettre à ma disposition, durant ce voyage, pour discuter, avec quelques banquiers d'Europe, le principe et les détails de ce grand projet.

Un arrêté en conseil, en date du 20 septembre 1889, nous donna l'autorisation voulue pour mener à bonne fin cette entreprise, le gouvernement s'engageant à ratifier et ratifiant d'avance tout ce que mon collègue et moi jugerions à propos de faire dans l'intérêt de la province, à cet égard.

L'on comprendra qu'il m'est impossible de faire connaître les propositions qui nous ont été faites, et les pourparlers qui ont eu lieu: il me suffira de dire que, durant notre séjour en Europe, des offres très avantageuses, mais strictement confidentielles, nous ont été faites. Cependant, nous n'avons rien conclu définitivement, préférant soumettre le tout aux ministres réunis en conseil, vu la grande importance de la transaction et la grave responsabilité qu'elle entraînait.

Je suis heureux d'ajouter que ces négociations pourront être bientôt reprises, je crois, et que mon collègue et moi avons toute raison d'espérer que nous ferons cette conversion de la dette à d'excellentes conditions et de manière à faire une économie considérable, chaque année, dans le service actuel des intérêts de la dette.

VI

Exercice 1890-91

J'estime les recettes de cet exercice à \$3,528,672.80, dont \$68,000 représentant celles à-compte du capital, et \$3,460,522.80 provenant du revenu ordinaire. Cette estimation est basée sur celle du dernier exercice tout en tenant compte des changements qui peuvent se produire, en plus ou en moins, sur certains articles.

Voici l'énumération des recettes sur lesquelles je compte :

Subside fedéral:

Subside payable en vertu de l'acte de confédération. Intérêt sur fonds en fidéicommis	\$ 959,252 55,459 127,460	32	
du statut 47 Vict., ch. 8	119,700		A (. 0 0 .
Intérêts:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		\$1,261,872 80
Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer Q. M.			
O. et O	370,000	00	
Intérêt sur prêts et dépôts	10,000	00	
Intérêt sur les perceptions faites par Ontario sur les			
terres des écoles communes	20,000	00	
•			400,000 00
Administration de la justice :			
Timbres judiciaires	\$ 160,000	00	
Honoraires	2,500	00	
Fonds de bâtisse et des jurés	16,500	00	
Contributions pour l'entretien des vagabonds dans			
les prisons	10,000	00	•
Gardes des prisons, Montréal et Québec	4,000	00	•
Amendes	500	00	•
Prison de Montréal	5,000	00	ı
Palais de justice de Montréal	1,500	00	•
Honoraires du grand connétable, Québec	600	00	•
•			\$ 200,600 00

Timbres d'enregistrement	\$ 17,000	00
Licences	375,000	00
Terres de la Couronne	1,000,000	00
Taxes sur les corporations commerciales	140,000	00
Percentage sur les honoraires de certains employés		
publics\$8,000 00		
Percentage sur les renouvellements d'hypothèques 400 00		
**************************************	8,400	00
Législation	800	00
Gazette Officiolle	26,800	00
Asiles d'aliénés	20,000	00
Edifices publics, loyers, etc.,	650	00
Contributions au fonds de pension	7,000	00
Revenu casuel	2,000	00
Prêt aux incendiés de Québec	400	00
Remboursements	18,150	00
Fonds d'emprunt municipal	50,000	
•	\$3,528,672	80

Cette estimation a été saite avec le plus grand soin possible, et j'ai raison de croire que nous en encaisserons le montant.

Les sommes à recevoir du gouvernement n'exigent pas d'explication.

Tel qu'il a été convenu, le gouvernement d'Ontario a versé entre les mains du gouvernement fédéral le montant du capital perçu sur la vente des terres destinées au fonds des écoles communes depuis le 1^{er} juillet 1887 au 31 décembre 1888. Ce montant s'est élevé à \$383,257.92, ce qui porte le montant de notre part sur ce fonds à la somme de \$1,080,129.82, de sorte que nous pouvons compter en chiffres ronds, sur un intérêt additionnel de \$20,000, représentant 5% d'intérêt en rapport avec cette augmentation.

Les recettes provenant de l'administration de la justice sont portées à un chiffre très modéré : mes estimations sont plutôt au-dessous de ce qu'elles produiront réellement. J'ai préféré adopter une moyenne peu élevée plutôt que de courir le risque d'être trompé dans mes prévisions.

J'estime le revenu des licences à \$375,000, quoiqu'elles aient produit un chiffre plus élevé l'année dernière. Cependant je présère porter mon estimation au même montant

que celle-ci afin de me récupérer des pertes que je pourrais éprouver en rapport avec d'autres items. Tous les ans il arrive que certains revenus produisent moins, tandis que d'autres excèdent les prévisions. Il faut donc, pour atteindre une bonne moyenne, nous arrêter à un chiffre sur lequel nous pouvons sûrement compter.

J'évalue à \$1,000,000 les recettes des terres de la Couronne. Mon honorable collègue, le Commissaire, est convaincu qu'elles excèderont ce montant. Je préfère cependant réduire ce chiffre plutôt que de courir le risque de me tromper.

Le revenu provenant de la taxe sur les corporations commerciales est porté à \$140,000. C'est ce montant qui sera encaissé cette année, selon l'opinion du contrôleur, et il est certain que cette taxe produira autant l'année prochaine.

J'ai inscrit \$50,000 à recevoir sur les créances du fonds d'emprunt municipal; mais cette recette est plus ou moins certaine. Cette somme est quelquesois excédée et, dans d'autres cas, elle n'atteint pas le chissre des estimations.

Passons maintenant au chapitre de la dépense.

J'évalue à \$4,877,828.24 le total des paiements de cet exercice distribué comme suit :

Dépenses ordinaires.

Service de la dette publique Service administratif			-
Dépenses imputables au capital.		\$3,425,645	24
Construction des édifices publics, etc	. •		
Subsides aux chemins de fer, etc			
		1,452,183	00
Total		\$4,877,828	24

Les estimés étant entre les mains des députés depuis plusieurs jours, et ceux-ci ayant eu tout le loisir de les étudier, il est inutile pour moi de m'arrêter sur les détails qui en constituent l'ensemble.

D'ailleurs, comme ce budget contient un tableau des dépenses du dernier exercice comparées à celui du présent, l'on peut, d'un coup d'œil, établir l'augmentation ou la diminution de chaque service en particulier.

La discussion s'étant déjà faite sur un grand nombre d'items, et comme elle doit se continuer devant le comité de toute la Chambre sur les subsides, il serait oiseux de ma part d'entrer dans des détails qui n'ont pas d'actualité pour le moment.

Le total des dépenses imputables au capital est plus considérable que celui de l'année dernière.

Nous demandons \$912,183.00 pour travaux, édifices publics, etc., et \$540,000 pour les subsides aux chemins de fer, etc.

Pour l'exercice prochain, la dépense se rattachant aux travaux et édifices publics, y compris les subsides aux voies ferrées, va s'élever à \$1,452.183, ce qui excède de \$237,-545.71 ce que nous nous proposons de dépenser l'année en cours.

Le tableau suivant fait voir les augmentations et les diminutions :

	1890,	1891.
Hôtel du Parlement	\$ 162,760 00	\$ 20,000 00
Palais de Justice, Québec	49,037 36	158,207 00
Spencer Wood, construction d'une serre, d'une cave, etc	10,231 00	1.000 00
Explorations, contés de Dorchester, Lévis, Bellechasse,		
L'Islet, Montmagny, etc	10,000 00	
Cour de circuit, Kamouraska	2,512 00	
Appareils de chauffage au palais de justice, nouveaux		
districts		8,000 00
Nouveau Palais de Justice, Québec, ornementation pour		
toiture		800 00
Construction de ponts en fer	1,000,000 00	100,000 00
Nouvelles voûtes pour les Palais de Justice et les prisons		
dans les districts ruraux	5,000 00	7,000 00
Bibliothèque du code civil	6,000 00	
Dictionnaire numérique	2,785 00	
Héritiers de feu J. Langelier	5,000 00	
Portraits à l'huile des Orateurs	1,800 00	
Frère Arnold, réparations faites à son école	1,814 53	
Achat de la bibliothèque de feu l'honorable juge Polette.	3,000 00	
Héritiers de l'honorable T. J. J. Loranger	2,182 40	
Nouvelle carte de la Province	10,200 00	
Corporation de la ville de Saint-Jean	3,500 00	

	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Aménagement des deux Chambres\$	4,640 00	
Ecoles du soir	20,000 00	\$ 40,000 00
Impression et reliure, arrérages de 1878	6,500 00	
Construction d'une voûte pour archives à Québec		10,000 00
Agrandissement du Palais de Justice, Montréal		150,000 00
Prison de Montréal		300,000 00
Palais de Justice et Prison, Sherbrooke		3,000 00
Palais de Justice et Prison, Gaspé		2,286 00
Prison de Québec		3,890 00
Prison et Palais de Justice, Iberville		3,000 00
Empierrement des chemins, essai		10,000 00
Codification des lois	36,675 00	
Chemin de Colonisation		50,000 00
Société d'Exposition, Montréal		25,000 00
Palais de Justice, Hull		10,000 00
Edifice national à Montréal		10,000 00
	\$443,637 29	\$912,183 00
Pour 1890-91\$912,183 00		
do 1889-90 443,637 29		
Augmentation \$468,545 71		
Chemins de jer		
	1890.	1891.
Chemin de fer, Montréal, Ottawa et Occidental	\$ 16,000 00	\$ 40,000 00
Do revenu	5,000 00	1 4-7
Subventions aux chemins de fer	750,000 00	500,000 00
(N	\$771,000 00	\$540,000 00
Chemins de fer pour 1890-91	771,000 00	
do do 1889-90	540,000 00	
Diminution	\$231,000 00	

Les dépenses que nous nous proposons d'affecter à la construction des édifices publics sont de nécessité absolue.

Quant à l'Hôtel du Parlement, la somme demandée est de \$20,000. Dans cette somme est compris un montant de \$10,000 pour statues et certains travaux de peu d'importance. Il est désirable à tous les points de vue que nous arrivions à un règlement avec l'entrepreneur, afin d'en finir avec la construction de cet édifice.

Pour ce qui se rattache au Palais de Justice, cet édifice est complet en en exceptant quelques travaux de peu d'importance qui restent à faire. Nous avons encore à solder la somme inscrite au budget en règlement de tout compte et réclamation de l'entrepreneur qui a obtenu gain de cause contre le gouvernement en vertu d'une sentence arbitrale.

L'appropriation pour ponts métalliques est en apparence de \$100,000, mais n'est réellement que de \$75,000, attendu que dans cette appropriation est inclus un montant de \$25,000 voté l'année précédente.

La somme de \$10,000 attribuée à la construction d'une voûte pour les archives de Québec, sera requise dans un avenir assez prochain, car la bâtisse où ces archives sont installées va devenir la propriété des Frères de la Doctrine Chrétienne.

Nous avons demandé un crédit de \$150,000 pour l'agrandissement du Palais de Justice de Montréal. Il est impossible de dire, à l'avance, si tout le montant sera requis durant l'exercice prochain : cela dépendra beaucoup de la nature et du progrès des travaux à exécuter.

Le crédit demandé pour la construction d'une nouvelle prison à Montréal ne sera peut-être pas entièrement requis pendant l'exercice prochain : cela dépendra encore de la diligence que l'on usera en rapport avec la construction de ce nouvel édifice.

Quant à ce qui se rattache aux subsides aux chemins de fer, il est toujours difficile de prévoir, même approximativement, ce qui sera requis pour cette branche du service, car tout dépend de la vigueur avec laquelle les compagnies poussent leurs travaux. Dans tous les cas j'ai lieu de présumer que toute la somme inscrite ne sera pas absorbée. L'année dernière nous avions inscrit au budget un montant de \$750,000 sur lequel, au 31 décembre, il n'avait été payé que \$172,044.04, et il est peu probable que la balance de ce montant soit requise d'ici au 30 juin.

Ainsi les crédits demandés sous la rubrique de dépenses spéciales et à titre de subventions aux chemins de fer ne seront peut-être pas entièrement requis durant le cours de l'exercice prochain, mais comme il est impossible de dire à l'avance avec quelle rapidité ces travaux seront poursuivis, nous avons demandé ce que nous croyions être nécessaire pour obvier à toutes les éventualités.

Maintenant, en rapprochant l'évaluation des recettes ordinaires de celle des dépenses ordinaires pour l'exercice 1890-91, nous arrivons au résultat suivant :

Excédant des recettes sur les dépenses... \$ 34,877 56

Dans les estimations que je viens de soumettre, tout en tenant compte des exigences du service public, nous avons tâché, dans la mesure du possible, de restreindre la dépense dans les limites de nos ressources. A moins d'opérer des retranchements sur des services contrôlables et de diminuer d'une manière générale une foule d'allocation que nous considérons être dans l'intérêt public, il serait difficile d'arriver à un chiffre moins élevé que celui que nous demandons.

Car il ne faut pas oublier que le service des intérêts, qui n'est pas contrôlable, va en augmentant tous les ans, et que le montant requis pour ce service est aujourd'hui de \$200,000, en chiffres ronds, de plus élevé qu'il ne l'était à cette époque.

Il devient de plus en plus difficile de contrôler le chiffre des frais de législation, les traitements du service civil, l'administration de la justice, l'instruction publique, le dépar tement de l'agriculture et de la colonisation. Avec le développement de nos ressources et l'augmentation de la population il est naturel que tous ces services subissent une influence progressive dans la voie de la dépense.

Dans tous les cas, d'après mon expérience, les sommes additionnelles que nous dépensons pour l'instruction publique, objets littéraires, pour l'agriculture et la colonisa tion, sont en accord avec les vœux du peuple à en juger par la pression généralement exercée en ce sens.

Il est inutile pour moi d'entrer dans des détails au sujet de l'augmentation de la dépense en rapport avec le service civil, l'administration de la justice et le département des terres; tous ces services ont déjà été amplement discutés de part et d'autre et, en m'arrêtant sur ces sujets, je n'aurais rien de nouveau à ajouter.

D'ailleurs, avec l'augmentation de nos recettes, nous avons cru qu'il était de notre devoir, tout en restant dans les limites du possible, de consacrer des sommes plus considérables à l'avancement de la colonisation, de l'instruction publique, des intérêts généraux de l'agriculture et d'autres services en rapport avec l'encouragement de nos industries.

Si, d'un côté, les services que je viens d'énumérer nous ont coûté plus cher, personne, j'en suis certain, n'osera nous blâmer d'avoir augmenté, pour des fins aussi utiles et aussi nécessaires à la province, le chiffre des dépenses se rattachant à ces services, de l'autre côté nous avons su, par une administration sage et ferme, trouver les moyens de faire face aux exigences de notre politique.

VII

Conclusion

Monsieur l'Orateur, l'exposé que je viens de faire est de nature, j'ose le croire du moins, à convaincre la Chambre et le pays que nous avons travaillé avec ardeur à remplir sidèlement la tâche que le peuple a bien voulu nous confier.

Nous avons réussi à maintenir le montant de nos recettes à un chiffre que nos prédécesseurs n'ont jamais atteint. Pour arriver à un semblable résultat il a fallu nécessairement exercer une grande surveillance dans la perception des deniers publics.

Le gouvernement actuel ayant inauguré une politique d'initiative et de progrès, il nous a été impossible, malgré la meilleure volonté du monde, de diminuer le chiffre de la dépense. D'ailleurs, ce surplus de dépenses a été occasionné par des besoins pressants et nouveaux et en harmonie avec les désirs de la province.

Le pays a manifesté vigoureusement qu'il lui fallait une politique large et généreuse, afin de hâter le développement de ses nombreuses et inépuisables ressources. Dans la mesure du possible, nous nous sommes efforcés de satisfaire ces légitimes aspirations. Néanmoins, il ne faut pas oublier que nous sommes nécessairement forcés de circonscrire les dépenses et de modérer le zèle légitime de ceux qui, de bonne foi, veulent nous entraîner dans une voie qui pourrait devenir dangereuse, si elle n'était pas prudemment surveillée. Car, il ne faut pas oublier qu'en accordant des subventions pour une entreprise quelconque, cette politique a pour effet d'entraîner un surcroît d'obligations auxquelles il faut nécessairement faire face un jour ou l'autre,

Quant à la situation financière, je crois pouvoir dire, sans crainte d'être sérieusement contredit, qu'elle est infiniment supérieure à ce qu'elle était lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Avec nos ressources actuelles nous réussissons à combler les déficits passés, à rencontrer le surcroît dans le service des intérêts, à faire face à l'augmentation des dépenses indispensables et à présenter un surplus respectable. C'est bien là la meilleure preuve que nos efforts n'ont pas été infructueux.

Comme par le passé, nous continuerons à poursuivre l'idée progressive que nous préconisons depuis notre arrivée au pouvoir. Mais pour cela il nous faut compter sur le concours de tous les hommes de bonne volonté, qui ont à cœur le développement intellectuel et industriel de notre province. (Applaudissements prolongés.)

DISCOURS

DE

L'HON. M. MERCIER

PREMIER MINISTRE

Prononcé à l'Assemblée Législative de Quebec

LE 21 FÉVRIER 1890

En réponse à la critique faite par M. Desjardins, député de Montmorency, à l'exposé budgétaire.

M. L'ORATEUR.—Si je ne suis ni un marchand ni un homme qui travaille derrière un comptoir, j'ai au moins beaucoup de patience. Je suis resté ici tout le temps, écoutant les observations de l'honorable député de Montmorency et faisant semblant—qu'il me permette de le lui dire—de prendre au sérieux sa critique de l'exposé financier de mon honorable ami le Trésorier de la province. Je n'ai pas voulu m'absenter afin de lui prouver que je voulais essayer de le comprendre, et que si je ne pouvais pas l'applaudir, je ferais au moins des efforts considérables pour l'admirer,— et j'ai réussi. Je n'ai pas réussi à le comprendre, — évidemment parce que je n'ai pas assez d'intelligence, — mais j'ai réussi à l'admirer dans ses efforts herculéens. Rarement, en effet, ai-je vu un homme doué d'une force physique plus considérable; rarement ai-je vu un politicien persister avec autant d'audace dans des erreurs qui lui ont été démontrées, je ne sais combien de fois.

L'honorable député a commencé son discours par ce que je pourrais appeler des hors-d'œuvre. Il m'a prodigué des compliments qu'un homme n'accepte pas d'un autre

homme. Il s'est plaint que je m'étais moqué de lui, que je ne l'avais pas trouvé élégant; il a même été jusqu'à dire que j'avais parlé de ses défauts physiques. Je ne me rappelle pas d'avoir commis un tel crime, et je serais bien chagrin, M. l'Orateur, si, dans ma carrière publique, occupant une position aussi importante, et m'efforçant d'être un homme poli, j'avais parlé des défauts physiques d'un autre, chez qui ces défauts n'existent réellement pas. Je dirai à mon ami que je n'ai jamais vu un homme mieux bâti que lui, plus en état de parler longtemps, de faire des discours à n'en plus finir, de manier les chiffres avec une facilité plus qu'extraordinaire, d'embrouiller les questions les plus claires et de réussir à faire du budget le plus honnête, le budget le plus malhonnête. Et certainement mon ami me rendra le témognage que je l'ai toujours traité de la manière la plus courtoise possible. D'ailleurs, s'il a voulu m'attendrir par ses compliments, il a manqué son effet; s'il a voulu m'arrêter dans la réponse que je me propose de faire à sa critique du discours du budget, il s'est étrangément trompé.

Il s'est attaqué à l'exposé financier de mon ami le Trésorier, je vais lui répondre. Il a voulu laisser planer des doutes sur l'honnêteté de cet homme distingué que tout le monde respecte, même ses adversaires. C'est mon devoir de venger mon collègue, et je vais essayer de le venger comme un honnête homme doit venger un honnête homme.

L'honorable député de Montmorency a prétendu que pour diminuer le prestige qu'il peut avoir auprès de ses amis dans cette Chambre comme financier, je me suis moqué de lui en prétendant que pour parler de finances il fallait être marchand, banquier ou industriel. Je l'ai interrompu — j'ai eu cette audace, — je me suis levé pour lui demander de vouloir bien dire que je n'avais pas commis telle hérésie, et le financier honnête qui était à critiquer le budget de mon honorable ami le Trésorier de la province, au lieu d'admettre franchement qu'il m'avait mal compris, qu'il avait employé une expression inexacte, m'a répondu avec une audace que je n'ai pas admirée, — qui ne lui a certainement pas gagné l'estime de la Chambre, s'il ne l'avait pas, et qui la lui aurait enlevée, s'il l'avait eue ;—il a dit que si ce n'était pas ce que j'avais dit, c'était en substance ce que je voulais dire. Or, M. l'Orateur, je n'ai jamais prétendu que pour être Trésorier il fallait être marchand ou négociant, qu'il fallait avoir été derrière un comptoir ou dans une banque; mais j'ai prétendu et je prétends encore qu'il faut être un homme d'affaires, et qu'il ne suffit pas, pour parler de finances, d'avoir du verbiage et de l'effronterie, mais qu'une connaissance, au moins élémentaire des affaires, est essentielle.

On peut parler dix heures, comme l'honorable député de Montmorency a déjà fait, et ne rien dire du tout de sensé sur les finances comme il a fait cette après-midi et ce soir. Il ne suffit pas de parler longtemps pour dire quelque chose, mais il faut, au moins, dire quelque chose pour se faire pardonner de parler longtemps. Or, qu'a dit mon ami durant tout ce

temps? Il a entassé chiffres sur chiffres, je ne dirai pas d'une manière inintelligente, car je ne veux pas le blesser, mais de la manière la moins méthodique possible, confondant le capital avec le revenu, confondant les recettes ordinaires avec les recettes extraordinaires, les constructions avec les dépenses de chaque jour, les aumônes avec les dépenses nécessaires. Il a tout confondu et il a cherché pendant une heure et quelques minutes à mettre mon ami le Trésorier en contradiction avec son passé et avec ses déclarations devant cette Chambre. Et lui, le député de Montmorency, qui n'a jamais pu prédire un déficit, quand il y avait un déficit, un surplus, quand il y en avait un, s'est amusé à contredire les chiffres de l'honorable Trésorier et à chercher à prouver qu'il ne comprenait rien dans la finance.

M. l'Orateur, je l'ai dut, il n'est pas nécessaire d'être marchand, d'être banquier, de vendre des épiceries ou de l'indienne pour être trésorier d'une province, mais je dis qu'il faut comprendre les affaires, et je répéterai ce que j'ai dit l'autre jour, non pas pour blesser le député de Montmorency que je respecte personnellement—j'admire son amour pour le travail, j'admire les études inutiles et ingrates qu'il fait :—mais franchement, le pays peut-il comparér les connaissances du député de Montmorency, en matières de finances, avec celles du Trésorier actuel? J'irai plus loin et j'oserai demander comment l'on peut comparer l'honorable député de Montmorency aux anciens trésoriers qui se sont distingués dans cette Chambre, soit d'un côté, soit de l'autre?

Quand l'honorable député était sur les banquettes ministérielles, il poussait l'amour de la critique jusqu'à condamner les exposés budgétaires même des trésoriers de son parti. Combien de fois ne l'ai-je pas entendu, et dans combien de pages ne trouverais-je pas dans ce gros livre-ci, (les Débats), la condamnation la plus audacieuse et peut-être la plus méritée de l'exactitude et de l'honnêteté de l'exposé budgétaire de ceux qu'il appuyait. J'ai ici, devant moi, ses déclarations contre l'honorable député de Sherbrooke. Il disait : " Le député de Sherbrooke prétend que nous allons avoir durant l'année actuelle un déficit entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires, mais c'est une erreur. Nous allons avoir un surplus de tant de milliers de dollars"; et le trésorier, qui possédait tous les secrets de la situation financière, avait beau affirmer que l'année allait se solder par un déficit, mon ami le député de Montmorency ne voulait pas en croire un traître mot ; il cherchait à prouver par A plus B que le trésorier se trompait, et qu'au lieu d'un déficit il allait y avoir un surplus. Quand je me levais pour répéter la déclaration du trésorier, qui était vraie, demander un vote de non-confiance, parce que au heu d'un surplus on allait avoir un déficit, mon ami le député de Montmorency votait contre ma proposition. Il voulait bien critiquer les assertions du trésorier pour montrer qu'il était, au point de vue de la finance, plus fort que son chef, mais il ne pouvait pas admettre que les assertions du chef de l'Opposition fussent exactes. C'était plus fort que lui. Il fallait qu'il contredit d'abord son trésorier, et ensuite qu'il contredit le chef de l'Opposition; et la conséquence était qu'après avoir contredit les deux, il entrait dans la voie la plus large possible de la contradiction personnelle.

Ce soir, M. l'Orateur, il nous a encore donné l'exemple de cette contradiction. Je ne le suivrai pas dans tous les détails. Je n'infligerai pas à la Chambre un discours de plusieurs heures. J'espère que je vais être assez court pour que l'on finisse le débat ce soir et pas trop tard, car, comme il y a une motion de non-confiance, je devrai exiger que la motion de non-confiance soit décidée ce soir. Je ne voudrais pas laisser croire au Lieutenant-Gouverneur que d'ici à lundi nous pourrions être renversés. Je veux dès demain matin pouvoir assurer le Lieutenant-Gouverneur que nous possèdons encore la confiance des députés de cette Chambre. (Applaudissements.)

Mais je ne veux pas suivre mon ami dans tous ses errements sur les finances, dans toutes les spéculations plus ou moins audacieuses dont il nous a gratifiés. Je ne commencerai pas surtout à compter les déficits qui ont effrayé la province et établi les tristes conséquences de l'administration de mes prédécesseurs. Non, je me permettrai seulement d'attirer votre attention sur quelques points que je vais rendre aussi précis et aussi clairs que possible.

D'abord, permettez-moi de vous faire observer que le temps est bien mal choisi pour l'honorable député de Montmorency de chercher à effrayer le pays sur les dangers de notre administration.

C'est au moment, M. l'Orateur, où nous avons réglé la question des biens des Jésuites; au moment où nous avons fait cesser le règne des déficits; au moment où nous avons augmenté nos revenus d'au-delà de \$600,000; au moment où nous sommes entrés dans l'ère des réformes les plus intelligentes et les plus patriotiques; au moment où nous avons inauguré cette politique de ponts en fer qui est un bienfait général pour toute la province; au moment où nous avons ouvert ces chemins de colonisation qui ne sont plus des spéculations d'hommes malhonnêtes, mais qui sont de nature à favoriser le colon en lui permettant de transporter ses produits aux plus grands centres; c'est au moment où nous bâtissons ces collèges commerciaux que tout le monde demande et qui vont profiter à tout le pays; c'est au moment où nous ouvrons les écoles du soir dans lesquelles les ouvriers vont puiser une instruction pratique et intelligente, afin de devenir des citoyens utiles à leur patrie, c'est à ce moment que ces accusations sont portées. Au moment où nous cherchons à faire sortir la province de Québec de la stagnation dans laquelle elle végétait depuis plusieurs années; au moment où nous nous efforçons, comme

des hommes pratiques, sérieux, de rétablir la confiance publique, de rassurer les honnêtes gens, de faire disparaître les luttes de partis qui nous ont fait tant de mal dans le passé; au moment où nous allons ramener la paix religieuse et mettre fin aux luttes que ces messieurs avaient soulevées, et qu'ils avaient réussi à créer dans le pays, c'est à ce moment-là alors qu'on veut arrêter nos efforts, enrayer le progrès pour nous empêcher de terminer cette grande œuvre qui nous a été inspirée par notre cœur et notre patriotisme!

On nous menace de l'électorat, on nous dit qu'aux prochaines élections nous serons balayés. Oui, nous serons balayés comme nous l'avons été dans Joliette, Laprairie, Ottawa, Rimouski, Québec-Ouest, Trois-Rivières, Maskinongé, Mégantic, Chicoutimi et Saguenay, dans tous les comtés où nous avons fait la lutte. (Applaudissements.) Nous serons balayés par qui? Par ceux qui ont créé la situation actuelle, par ceux qui ont fait naître les embarras du jour, par ceux qui ont contracté la dette qui nous écrase, par ceux qui ont réussi à soulever cette guerre de race et de religion qui disparaît aujourd'hui, grâce à notre politique conciliatrice.

Nous allons être balayés! Par ceux dont un des chefs a voulu abolir la langue française non seulement au Nord-Ouest, mais, comme conséquence nécessaire, dans toutes les provinces, dans tous les endroits où la langue française a droit de cité (Applaudissements). Nous allons être écrasés par ces hommes qui, dans la Chambre des Communes, proclament que nous, les Français de l'Amérique, nous n'avons pas le droit de parler cette belle langue que nos pères parlaient, et comme conséquence, qui voudraient refuser aux catholiques les écoles séparées dans toutes les parties du Dominion. Nous allons être balayés par ces hommes, quand deux de nos chefs dans le Dominion, deux des hommes les plus distingués du pays: l'honorable Edward Blake (Appl.) et l'honorable Wilfrid Laurier (Appl.) ont prononcé de ces discours qui restent gravés en caractères d'or dans les pages de l'histoire d'un pays (Appl.), discours dans lesquels nous trouvons l'expression des sentiments les plus généreux et les plus nobles. Tous ceux qui connaissent Wilfrid Laurier savent que c'est un grand cœur, un grand patriote qui aime sa race et sa religion, qui mourrait sur la brèche plutôt que de consentir à renier la langue de ses pères; mais peut être que ceux qui ne connaissent pas comme nous l'honorable Edward Blake vont être surpris du discours qu'il a prononcé l'autre jour, quand il a déclaré qu'il ne fallait pas faire aux Français ce que les Anglais ne voudraient pas qu'il leur fût fait à euxmêmes, quand il a dit que les Canadiens français étaient des hommes industrieux, sobres et honnêtes, et que ce n'était que par un miracle de dévouement et de patriotisme qu'ils s'étaient maintenus et avaient conservé leur langue à travers toutes les difficultés qu'ils avaient traversées sur ce continent d'Amérique. Mais nous qui le connaissons nous n'en sommes pas surpris! Il devait parler ainsi. Quand ces deux hommes ont prononcé des

paroles comme celles-là, que saisait le ches de nos adversaires? C'est à peine s'il osait balbutier quelques mots, placé comme il était entre deux sentiments: son amour pour les orangistes et sa haine contre les Canadiens-français. C'est à ce moment-là qu'on vient nous dire que nous allons être balayés dans la province! Si ces messieurs sont sincères, qu'ils demandent la dissolution immédiate des Chambres et ils l'auront de suite. Nous irons devant le peuple, armés de ces sentiments généreux, après avoir sait le plus de bien que nous avons pu et après avoir détruit tout le mal possible; et que de mal avait été produit par nos adversaires! Nous irons devant le peuple, M. l'Orateur, avec consiance, sûrs que le peuple nous donnera son appui et nous soutiendra par une majorité double de celle que nous avons aujourd'hui. (Appl.)

Ceux qui nous attaquent, qui sont-ils? Ce sont les hommes qui ont créé la dette qui nous écrase, ce sont les mêmes hommes qui, de 1874 à 1886, n'ont eu que des déficits. Ils invoquent les comptes publics, les comptes publics les condamnent. Ces comptes publics sont là devant nous. Ils ne peuvent pas prétendre qu'ils sont faux, à moins d'accuser les officiers qui les ont signés. Si ces états sont faux, c'est que nos officiers sont des faussaires. Or, ces officiers, ce n'est pas nous qui les avons nommés, ce sont ces messieurs. Est-ce parce qu'ils les ont habitués à un système de falsification qu'ils croient que le système se continue? Je ne ferai pas l'injure de dire cela à mes adversaires. Ce ne serait pas honnête de ma part, parce que je ne le crois pas. Mais enfin, si ces hommes qu'ils ont nommés sont honnêtes, s'ils ont dit la vérité quand ces messieurs étaient au pouvoir, pourquoi ne la diraient-ils pas aujourd'hui, quand ce sont leurs adversaires qui sont au pouvoir? Pourquoi accepter les chiffres de ces officiers nommés par eux, lorsque ces messieurs étaient là pour les contrôler, et pourquoi les refuser maintenant que nous les contrôlons à notre tour? Ils n'ont pas changé, ils ne sont pas plus nos amis qu'ils ne l'étaient dans ce temps-là, et ils sont autant les amis de ces messieurs qu'ils l'étaient alors.

L'honorable député de Montmorency a cherché à faire un point contre nous de ce que nous avons, dit-il, inventé le système des dépenses spéciales. Vous l'avez bien entendu. Il ne peut pas s'expliquer comment un honnête homme comme le Trésorier actuel, qui a passé sa vie à gagner tranquillement, mais sûrement, la fortune qu'il possède et la confiance des honnêtes gens, ait pu inventer un système aussi malhonnête que celui des dépenses spéciales. Et il s'écrie avec des accents de conviction apparente : comment voulez-vous que l'on comprenne quelque chose aux comptes publics quand on voit placer dans les dépenses spéciales des choses dont on n'avait jamais entendu parler comme dépenses spéciales. On a bouleversé les comptes publics et on n'est plus en état de les comprendre. Celui qui dit cela est précisément l'homme qui a insisté, il y a quelques années, pour maintenir le chapitre des dépenses spéciales. Et quand son ami le trésorier de l'époque

refusait d'avoir un budget de dépenses spéciales, ce qu'il appelait dépenses extraordinaires, il le critiquait, il lui disait : "mais vous a'entendez rien en fait de finances, vous devriez avoir un budget spécial, un budget extraordinaire, un budget de dépenses spéciales." On le croirait à peine, mais voici le discours que l'honorable député a prononcé en 1883:

"En saisant le laborieux relevé de tous ces chissres que je viens de soumettre à la sérieuse considération de mes honorables collègues, j'ai constaté, non pas pour la première fois, dans les budgets et dans les comptes publics de la province une lacune qu'il serait à propos de combler. Depuis 1874, la province a fait certains travaux qui ont coûté des sommes considérables. Nous avons construit des édifices pour les ministères publics à Québec, et l'école Normale Jacques-Cartier à Montreal. De toute évidence, les dépenses encourues pour ces édifices ne doivent pas être comptées dans les frais du service ordinaire du gouvernement de la province. Ce sont, pour me servir des termes exacts employés lorsque l'on parle de finances publiques, des dépenses extraordinaires pour des travaux extraordinaires. On sait que les plus grands et les plus riches pays du monde, ceux dont les ressources financières sont les plus vastes, ont tous adopté sous des titres dont les mots peuvent différer, mais dont la pensée est la même, le système de la division du budget annuel des dépenses en budget ordinaire et budget extraordinaires. Et pourquoi? Dans le but principal d'éviter la confusion et de mettre tant de clarté dans l'exposition de la situation financière que les contribuables puissent la juger facilement. Aussi chaque fois que j'ai examiné les budgets français et anglais, j'ai éte étonné de la perfection avec laquelle ils sont préparés, perfection qui vous permet, en quelques minutes d'étude, d'en avoir une juste idée d'ensemble. Et pourtant, le budget d'Angleterre varie de 425 à £450,000,000, et le budget de France, tant ordinaire qu'extraordinaire, dépasse trois milliards et demi de francs.

"Le budget fédéral du Canada est aussi divisé en budget ordinaire et budget extraordinaire. On distingue le budget extraordinaire sous le titre de : " travaux applicables au capital." (Hansard 83, p. 529.)

"J'insiste sur l'importance et même la nécessité de cette division, parce que mes honorables collègues ont dû constater, comme je l'ai fait moi-même plu ieurs fois, qu'avec le système qui a été suivi, bien des personnes, dans les discussions publiques, font, sciemment ou involontairement, une exposition tout à fait inexacte, tout à fait fausse de la situation financière de la province. Aussi dans les calculs que je vais soumettre à cette Chambre, J'ai constamment fait cette division des dépens s provinciales en dépenses ordinaires et extraordinaires. C'est un principe viai de finances, accepté partout ailleurs, et que nous devons rigoureusement introduire dans notre comptabilité provinciale." (Hansard pp. 529-530.)

Voyons maintenant l'application qu'il fait de ses principes.

Vous avez entendu l'honorable député tout à l'heure nous dire que certains items n'étaient pas des dépenses spéciales. Il a critiqué fortement le Trésorier, parce qu'il avait entré, comme dépenses spéciales, le prêt fait à l'asile des aliénés protestants de Montréal. Ecoutons-le bien :

"Le huitième budget, celui de 1874,-75, accuse un déficit de \$67,909.27. Mais il faut tenir compte que pendant cette année la province a prêté \$50,000 aux propriétaires

de l'asile de Beauport, somme qui est entrée dans le montant des dépenses. Un placement n'est certainement pas une dépense." (Hansard p. 530.)

Il faut mettre cela dans les dépenses spéciales. Et quand l'honorable Trésorier de la province met \$15,000 prêtées à l'asile protestant de Montréal, il commet une hérésie d'après le grand financier de Montmorency.

Plus loin, il ajoute: " Pour avoir un état tout à fait exact des opérations de cette année, il faut déduire des dépenses ordinaires du service provincial les \$16,000 pour les bureaux publics à Montréal."

Mais l'honorable député va pousser sa prétention beaucoup plus loin. Vous voudrez bien remarquer, M. l'Orateur, que dans les comptes publics qui sont mis devant vous pour l'année 1889, le fonds d'amortissement est mis comme dépense ordinaire. C'est un montant de près de \$59,000, et le Trésorier a cru que c'était une dépense ordinaire. Il a mis cela parmi les dépenses ordinaires, les dépenses du paiement de la dette.

Ecoutez bien l'application des principes de l'honorable député de Montmorency :

"Pendant ce même exercice financier nous avons payé la somme de \$39,138.88 "pour l'amortissement de la dette provinciale que l'on commençait à créer pour les grands travaux d'utilité publique. Cette somme est, avec raison, portée au compte des dépenses ordinaires, parce que les versements à la caisse d'amortissement sont une obligation annuelle et régulière du trésor provincial. Mais bien que ces paiements soient une dépense ordinaire de la province, jusqu'à ce que l'amortissement des emprunts auxquels ils sont appliqués soient terminés, il n'en est pas moins vrai qu'ils constituent pour autant le remboursement de la dette publique, qu'ils diminuent en proportion." (do p. 531.)

Plus loin: (do p. 531.)

" Ecole normale Jacques-Cartier, Montréal, \$43,521.90."

Ce ne sont pas des dépenses ordinaires. L'année suivante :

" Ecole normale Jacques-Cartier, Montréal \$6,605.79." (do p. 533.)

Ce ne sont pas des dépenses ordinaires. Ce sont toutes des dépenses extraordinaires

- "Rachat de la dette.... \$41,203.34." (do p. 533.)
- La même application que pour l'item précédent. Plus loin encore : (do p. 534.)
- "La province a payé en 1881-1882, pour les édifices permanents de l'exposition à "Montréal, la somme de \$10,000. Certes, ce n'est pas là une dépense annuelle. Nous "n'aurons pas à payer \$10,000 tous les ans pour ces édifices. Nous avons donné cette "somme pour la construction d'édifices ouverts aux grands concours provinciaux de

Vous avez entendu le même homme tout à l'heure nous d're que nous ne devions pas compter comme dépenses spéciales les \$10,000 que nous avons données aux incendiés de Saint-Sauveur, les \$5,000 aux incendiés de Hull et les \$50,000 pour l'achat des grains de semence. Et c'est le même financier qui vient critiquer l'exposé de mon ami le Trésorier, qui vient le contredire, qui vient déclarer qu'il est évident que ce système de dépenses spéciales a pour but de tromper le public, qu'il viole toutes les règles de la comptabilité en mettant ces items comme dépenses extraordinaires. C'est le même financier, dis-je, qui déclarait en mil huit cent quatre-vingt-trois que les dix mille piastres aux incendiés de Québec et les autres dépenses que je viens de mentionner devraient être comptées parmi les dépenses spéciales et ne devraient pas entrer dans les dépenses ordimaires. Et le même financier, tout à l'heure, est venu prétendre que mon ami le Trésorier se contredisait, qu'il manquait à la réputation qu'il avait acquise dans cette province, dans cette Chambre et dans cette ville; c'est lui qui osait l'accuser de contradiction en affirmant de la manière la plus solennelle possible, que vous deviez, M. l'Orateur, et les membres de cette Chambre, retirer toute confiance en cet homme, parce qu'il avait fait un exposé fallacieux, qu'il avait fait des assertions erronées, et qu'il avait renié les principes qu'il soutenait autrefois dans l'Opposition.

Il vous a dit que les \$50,000 pour l'achat des gràins de semences ne devait pas être mis dans les dépenses spéciales.

C'est pourtant le même homme qui approuvait la politique des trésoriers conservateurs quand ils mettaient dans les dépenses spéciales ce que je vais vous lire :

« Remboursement à la Banque de Montréal, pour avances pour grains de semences :

1871-72	28,050
1881-82	7,700
1883-84	5,61 6
#884-8E	20.030

[&]quot;l'agriculture et de l'industrie. C'est une généreuse contribution en faveur de ces deux sources fécondes de la richesse nationale. Il ne s'en suit pas que la province soit dans l'obligation de payer annuellement le meme montant pour la meme fin. (do p. 534.)

[&]quot;Dans la nuit du 8 au 9 juin 1881, notre bonne cité de Québec était frappée d'un grand malheur. Un terrible incend e détruisait en quelques heures un des plus beaux quartiers de la ville, et laissait sans abri des milliers de personnes....Le gouvernement voulut, au nom de la province, donner l'exemple. Il contribua la somme de \$10,000 en faveur des incendiés de Québec. C'était un grand acte de charité: ce n'est pas une dépense annuelle du service public." (do p. 534.)

Ainsi le Trésorier actuel commet une contradiction, une hérésie financière en mettant comme dépenses spéciales les \$50,000 avancées l'année dernière pour achat de grains de semence, et cela a toujours été fait avant nous!

Vous l'avez entendu, et cependant cet homme a approuvé les comptes publics de ses amis qui ont mis parmi les dépenses spéciales les items que je viens de mentionner comme avances pour grains de semence; et cependant cet homme vous a dit que c'était le Trésorier actuel qui avait inventé les dépenses spéciales, que c'était le Trésorier actuel qui, pour la première fois, entrait parmi les dépenses spéciales les avances pour grains de semence. Il vous a dit que le Trésorier actuel avait inventé ce nom-là, lorsque ces mêmes avances sont entrées par le Trésorier précédent comme dépenses spéciales et que les comptes publics qu'il avait en mains disaient tout le contraire.

L'honorable député a cherché à faire un autre point contre le gouvernement actuel. Il l'a fait presqu'avec des larmes dans la voix,—si j'avais été près de lui, j'aurais peut-être trouvé des larmes dans ses yeux,—pour essayer de démontrer que l'augmentation des dépenses nous conduisait à la ruine, que nous avions augmenté les dépenses de sept cent et quelques mille piastres, refusant de prendre en considération et de déduire l'item des dépenses spéciales expliqué par le Trésorier actuel, lequel lui disait: l'augmentation des dépenses est de deux cent et quelques mille piastres. Il n'a pas voulu tenir compte de cela, mais il s'est alar né, il a cherché à alarmer cette Chinbre et le pays, en prétendant que cette augmentation nous menait à la ruine, n'était pas justifiable, et qu'il fallait faire appel à notre patriotisme, à notre intelligence pour enrayer ce mouvement désastreux de l'augmentation des dépenses.

Au moment où il est allé devant le peuple, en 1886, voici le langage qu'il tenait :

- "Refuser de sortir des limites restreintes du budget provincial, quant aux dépenses telles que tracées au début par les auteurs de la Confédération, sous le futil prétexte d'une économie mal entendue, ç'eut été manquer à un devoir sacré. Le parti conservateur chargé de nos destinées, a compris son devoir. Il a adopté la politique des chemins de fer—c'est pourquoi nous avons une dette provinciale.
- "Ç'aurait été un crime de rester inactif, par crainte des responsabilités, lorsque partout autour de nous le travail et le capital se donnaient la main pour développer les ressources de leur province. Ç'aurait été un crime de ne rien vouloir faire pour le déve loppement du pays dans lequel nous jouissons des plus belles et des plus grandes libertés."

Ainsi, M. l'Orateur, en 1886, au moment où la dette était d'au delà de \$20,000,000—dette créée par ces messieurs—au moment où nous avions des déficits constants, permanents, qui étaient comme une tache dans notre budget; au moment où l'on suppliait nos adversaires de mettre fin à ces déficits, non pas d'arrêter les dépeases

indispensables, non pas d'arrêter le progrès intelligent et nécessaire, mais d'arrêter les gaspillages qui se faisaient, on proclamait bien haut : on ne peut pas arrêter et enrayer le progrès, il faut marcher à la suite des autres provinces, il ne faut pas craindre de prendre la responsabilité de l'augmentation des dépenses qui sont nécessaires, ma s que nous prétendions, nous, n'être pas nécessaires. Et aujourd'hui, au moment où tout le monde nous demande les réformes que nous faisons, au moment où nous faisons trois fois plus de travail qu'il ne s'en faisait dans ce temps là, que nous travaillons à décider rapidement et économiquement toutes les questions; au moment où nous réglons tout ce qui peut être réglé, que nous donnons des \$50,000 pour acheter des grains de semences, afin d'empêcher la population de périr par la famine ou de prendre le chemin de l'exil, que nous bâtissons des chemins de fer avec une rapidité extraordinaire; que nous payons cent et quelques mille piastres de plus d'intérêt sur la dette contractée par nos adversaires à que nous ouvrons les écoles du soir où nous distribuons le pain de l'intelligence à toutes les classes ouvrières, que nous dépensons \$463,000 pour régler une des difficultés les plus graves et les plus dangereuses, dans ce moment-là on veut nous arrêter, on veut nous critiquer, nous condamner et nous refuser d'appliquer les principes posés par nos adversaires en 1886. Ces principes pourtant ne sont pas oubliés, ils ne peuvent être oubliés,

Mais, si c'était au nom d'un seul individu que ces contradictions se commettaient, si c'était par un seul homme, en son nom personnel, nous pourrions passer outre et mépriser ces insanités. Mais c'est au nom de tout un grand parti que ces contradictions sont commises, c'est aux applaudissements de ces messieurs de l'autre côté; et vous avez vu mon ami le chef de l'opposition applaudir avec enthousiasme aux déclarations et aux attaques du député de Montmorency; vous avez vu tous ses amis se rendre responsables et solidaires de ses contradictions, contradictions qui prouvent une chose: que ces messieurs, quand ils étaient au pouvoir, se croyaient le droit de faire n'importe quelle dépense sous le prétexte de progrès; de faire n'importe quels gaspillages afin d'enrichir quelques favoris, quelques contracteurs qui souscrivaient dans les élections. Et quand nous, aujour-d'hui, qui voulons marcher rapidement dans la voie du progrès, quand nous ne nous occupons pas de la critique injuste qui pourrait être faite, quand nous acceptons la responsabilité de nos actes, et voulons régler comme des hommes d'honneur et des hommes intelligents les grands problèmes qui s'imposent, nous sommes attaqués par ces messieurs.

On a été plus loin. L'honorable député vous a dit: — Vous l'avez entendu.—Comment! vous vous vantez d'avoir des recettes extraordinaires, d'avoir des \$700,000 de recettes de plus, mais est-ce que vous ne savez pas que vous entamez votre capital; que le montant de ces recettes provient du produit de la vente des limites à bois; que vous n'avez pas ce droit là! Et pourtant, M. l'Orateur, en parcourant tous les comptes publics

depuis la Confédération, je trouve que, chaque fois que ces messieurs ont fait une vente de limites à bois, ils ont entré le produit dans les recettes ordinaires : et plus que cela. On dirait que l'honorable député s'est chargé d'avance de se répondre, car, en 1883 il disait : "Les prétentions de M. Wood, le trésorier de la province d'Ontario, sont inattaquables." Il le cite ici dans son discours.

Quelles sont ces prétentions?

"Nous sommes obligés de temps à autre d'offrir en vente certaines parties de nos cantons forestiers ou pour parler plus correctement, d'offrir en vente le droit de couper sur paiement d'une rente foncière et de droits, le bois sur certaines parties de nos terres de la Couronne. Le résultat est que, depuis quelques années, les recettes du département des terres de la Couronne ont été très considérables. On a dit que sans le département des terres de la Couronne, sans les recettes de ce département, on ne pourrait pas continuer à administrer les affaires ordinaires de la province d'Ontario. On dit que nous vivions à même le capital de la province et que nous l'épuisions...."

Mon ami, le député de Montmorency, ajoute :

"Cette partie de l'argumentation de l'honorable M. Wood me paraît évidente." (Hunsard 83, pp. 579-580.)

En 1883, il approuvait la politique de charger comme recette ordinaire le produit de la vente des limites à bois. Et aujourd'hui, sept ans après, il vient accuser le Trésorier actuel de faire la même chose; lui qui a supporté tous les gouvernements conservateurs qui se sont succédés, qui faisaient exactement la même entrée que l'on fait!

Eh bien, M. l'Orateur, je n'ai pas besoin, je crois, d'insister davantage sur ces contradictions; je n'ai pas besoin d'entrer dans plus de détails. Tous les produits des ventes des limites à bois faites depuis la Confédération sont chargées dans les recettes ordinaires. Je défie la contradiction là-dessus. Plus que cela: la politique énoncée par M. Wood, le trésorier d'Ontario, basée sur le même système, est approuvée par l'honorable député en 1883.

L'honorable député a été plus loin encore, et je finis le chapitre de ses contradictions par cette citation, il a été jusqu'à nous dire que tout ce qui était dépense plus ou moins permanente devait être chargé aux dépenses ordinaires et non aux dépenses spétiales.

Et pourtant, le député qui disait cela était en Chambre en 1886. Je viens de vous lire une partie de son discours de 1886, approuvant l'exposé budgétaire de l'honorable député de Sherbrooke, qui était alors Trésorier de la province.

Parmi les déclarations du Trésorier de cette époque, il y avait ceci : "On remarquera que des octrois, à la dernière session, au montant de \$100,000 furent votés pour des chemins de colonisation, qui ne devaient pas être pris sur le revenu ordinaire, mais être applicables au capital."

Ainsi, voilà un monsieur qui reproche au Trésorier actuel de charger dans l'item des dépenses spéciales, des dépenses qui ne se renouvelleront pas, comme les \$50,000 pour l'achat des grains de semence et les autres dépenses que j'ai mentionnées, lorsqu'il a approuvé le Trésorier de 1886 de charger l'item des chemins de colonisation au capital et refusé de l'entrer aux dépenses ordinaires.

Puis-je faire une démonstration plus forte? Non. Et j'aime mieux m'arrêter là.

J'ai prouvé, je crois, que l'honorable député changeait de politique sur les questions de finance comme bon lui semblait, et surtout suivant qu'il était d'un côté de la Chambre ou de l'autre. Mais quels que soient ses changements sur la question des finances, son adhésion au parti reste toujours la même. Il condamne aujourd'hui ce qu'il a approuvé en 1886 et durant les années précédentes, mais il ne changera pas de parti. Il trouve que ce qui se fait aujourd'hui est mal, quand cela se fait plus correctement qu'en 1886; et il est prêt à condamner ce qu'il a approuvé; mais, par exemple, il ne condamnera pas plus son parti aujourd'hui qu'il ne l'a condamné dans ce temps-là. Lui qui trouvait qu'il y avait toujours des surplus quand ses amis étaient au pouvoir, il trouve qu'il n'y a que des déficits maintenant qu'ils sont dans l'opposition; et cependant, comme je l'ai dit, les comptes publics font voir que de 1874 à 1886 il n'y a eu que des déficits.

Voici une lettre qu'on me communique à l'instant. Cette lettre est du 25 janvier 1890. Elle est de l'honorable M. Ross, trésorier de la province d'Ontario. La voici :

TREASURY DEPARTEMENT

Toronto, 25th Jan., 1890.

Hon. JOSEPH SHEHYN,

Treasurer.

Quebec.

My Dear Sir,

In reply to your enquiry of the 23rd inst., the Province of Ontario has since Confederation had several sales of timber limits for which large bonuses have been received.

These have always been treated (both under Conservative and Reform management) as ordinary revenue, and I cannot see how they could be treated in any other way.

These bonuses have been included in the ordinary Crown Lands Revenue from Woods and Forests in the Public Accounts.

I am, my dear Sir,

Yours truly,

(Signed), A. M. ROSS.

La même chose ici, la même chose à Ontario, et c'était la même chose du temps que ces messieurs gouvernaient. Aujourd'hui, ce ne doit plus être la même chose. L'honorable député veut nous condamner, parce que nous tenons la comptabilité de la même manière qu'elle est tenue partout et qu'elle était tenue par nos prédécesseurs.

L'honorable député a parlé de la dette flottante actuelle. Il l'a portée à au delà de \$5,000,000, et il nous a déclaré avec une audace extraordinaire qu'il ne fallait pas perdre une minute, que le gouvernement devait contracter un nouvel emprunt. A l'entendre, il nous faudrait, dès lundi, proposer un nouvel emprunt pour couvrir ce qu'il appelle notre dette flottante.

Il'abord, M. l'Orateur, permettez-moi de vous rappeler que les temps sont bien changés. En 1887, nous avons trouvé qu'il y avait une dette flottante reconnue, de \$4,000,000, une dette admise, incontestable et incontéstée. Nous avons trouvé qu'il y avait en sus des réclamations pour au-delà de \$4,000,000 que nous contestions. Nous avons demandé de faire un emprunt de \$3,500,000. Mon ami, en face de ces chiffres, voulait nous refuser l'emprunt, et aujourd'hui que nous prétendons ne pas avoir de dette flottante, bon gré mal gré, il nous impose un emprunt. Ainsi, quand on démontrait clair comme la lumière du jour, que l'emprunt était indispensable, monsieur n'en voulait pas ; et aujourd'hui que nous prétendons que nous n'avons pas besoin d'emprunt, pour le moment, il dit qu'il faut emprunter et veut de toute nécessité forcer le gouvernement à emprunter de l'argent dont il n'a pas besoin. C'est un peu fort.

Vous avouerez, M. l'Orateur, que cela passe un peu les limites légitimes du droit de faire des farces. Car enfin, le Trésorier devait avoir raison en 1887, puisque le député de Montmorency prouve que, malgré que trois millions et demi aient été empruntés, il y a encore une dette flottante de cinq millions. Malgré qu'on ait payé la plupart des réclamations non contestées de cette époque-là, il y a encore, dit-il, une dette de cinq millions de piastres. Et cependant, l'on refuse d'emprunter aujourd'hui parce que le

Trésorier dit: " j'ai assez d'argent pour faire face à toutes les obligations du moment "; non, s'écrie l'honorable député de la gauche, vous ne connaissez pas l'état de votre caisse; il faut que vous fassiez un emprunt. Si lundi, le Trésorier consentait à suivre l'avis du député de Montmorency et venait demander l'autorisation de faire un emprunt, le député de Montmorency dirait : vous ne devez pas emprunter, ce n'est pas nécessaire. Voilà encore une des inombrables contradictions de notre ami.

Nous allons suivre notre route tranquillement, au meilleur de notre connaissance. Nous ferons pour le mieux dans les circonstances pénibles dans lesquelles nous a placés la politique néfaste de nos adversaires, et nous chercherons du mieux que nous pourrons à tirer la province des embarras dans lesquels ces messieurs l'ont plongée.

L'honorable député a fini par nous rappeler nos promesses de 1886. Il nous a dit, en faisant un appel chaleureux, que si nous voulions être logiques, tenir honorablement nos promesses faites à l'électorat, nous devions cesser d'emprunter, et vous, les ministériels, vous deviez condamner le gouvernement, parce qu'il avait emprunté \$3,500,000. Cet emprunt, disait-il, est une violation des promesses faites en 1886, et un emprunt nouveau serait une nouvelle violation. Et cependant, l'honorable député dit: Il faut que vous empruntiez; vous êtes obligé d'emprunter, vous ne pouvez aller plus loin, sans emprunter. Eh bien, M. l'Orateur, ma réponse va être bien courte. Nous avons emprunté \$3,500,000 pour payer la dette flottante qui était de \$4,000,000. Il y avait, comme je l'ai dit, encore \$4,000,000 de réclamations contestées dont nous avons payé une bonne partie. Nous n'avons pas emprunté un sou à part des \$3,500,000.

J'irai plus loin. Malgré que nous ayons payé plusieurs items qu'il nous a fallu admettre, et que nous ayons été condamnés à payer plusieurs items contestés, nous n'avons pas même fait un seul emprunt temporaire. Vous ne trouverez pas, dans aucun des états qui ont été mis devant la Chambre depuis mil huit cent quatre-vingt-huit, que nous ayons fait un seul sou d'emprunts temporaires.

L'honorable M. FLYNN.—Vous payez avec les dépôts des chemins de fer.

L'honorable M. MERCIER.—Nous avons de l'argent à notre disposition, nous l'employons à payer les dettes de ces messieurs. Ils disent que c'est un emprunt. Avez-vous jamais entendu parler de cela, M. l'Orateur? nous faisons des transactions qui mettent à notre disposition \$2,000,000 et quelque chose pour payer les dettes que ces messieurs ont contractées, et ils nous disent : vous faites des emprunts.

Vous avez entendu tout à l'heure l'honorable député de Montmorency vous affirmer que ces \$2.000,000 de dépôts en garantie des chemins de fer était un emprunt et qu'il

fallait de suite faire un emprunt permanent pour rembourser cela; car, dit-il, vous avec pris \$2,000,000 de l'argent des chemins de fer qu'il vous faut rembourser. Il vous faut rembourser! Est-ce que l'honorable député ne sait pas que nous avons dix ans pour rembourser? La loi est là ; les contrats sont là. La loi dit que le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut garantir l'intérêt sur les débentures des compagnies de chemins de fer pendant l'espace d'années qu'il jugera à propos, moyennant un dépôt fait au trésor pour le montant que le Trésorier jugera suffisant pour garantir l'intérêt dont il se porte garant; et dans chacun des cas, celui du chemin de fer de Témiscouata, et celui du chemin de fer du Lac St-Jean, nous avons dix ans pour le remboursement, et ces messieurs voudraient que l'on empruntât immédiatement pour rembourser ces deux millions, quand nous avons dix ans pour les rembourser! Avez-vous jamais vu une prétention pareille! Et c'est un homme qui pose au sérieux qui vous conseille d'emprunter immédiatement pour payer une dette que vous avez à payer dans l'espace de dix ans, par vingt versements faits tous les six mois. On dit : vous avez manqué à vos promesses, vous avez emprunté \$3,000,000, quand nous vous prouvons que c'était pour payer la dette contractée par ces messieurs. Et puis, vous avez volontairement et unanimement, en 1888, voté de nouveaux subsides aux chemins de fer pour une somme d'au-delà de \$1,500,000. Vous n'avez pas jugé à propos d'enregistrer le vote comme protêt, parce que la plupart des messieurs de l'autre côté désiraient que ces subsides nouveaux fussent accordés.

Nous avons payé un quart ou au moins un cinquième de ces subsides sans emprunter un sou. Nous avons payé \$400,000 aux Jésuites, nous avons payé les \$100,000 de construction de ponts en fer, nous avons payé les \$50,000 pour les grains de semence, nous avons payé tous les montants que vous connaissez, et ces messieurs viennent nous dire que nous menons le pays à la banqueroute!

Si nous avons eu tort de consentir à de nouveaux subsides aux chemins de fer en 1888, ce tort est partagé par ces messieurs. Il est bien vrai que la motion a été déclarée adoptée sur division, mais pas un n'a osé voter contre ; et quand il s'est agi de la part des catholiques dans l'indemnité des Jésuites, nous avons été unanimes, protestants comme catholiques, oppositionnistes comme ministériels ; nous avons voté cette fois-là à l'unanimité. Où voulez-vous que l'on prenne l'argent pour payer ces \$400,000? Pensez-vous qu'on va les payer avec des prières? Vous nous avez autorisés à les payer ; remerciez-nous donc d'avoir trouvé moyen de les payer sans faire d'emprunt temporaire dans les banques.

Vous dites: Vous avez pris cela sur les dépôts de chemins de fer. Où voulez vous qu'on les prenne? Ces messieurs, quand ils avaient quelque chose à payer, ils ne le

prenaient pas sur les dépôts, ils n'en avaient pas. Ils allaient aux banques. Aussi, quand nous sommes arrivés au pouvoir, avons-nous été obligés de payer \$4,000,000 d'emprunts temporaires que ces messieurs avaient faits, pour la bonne raison qu'ils ne pouvaient pas vivre sans emprunt, leur caisse étant vide. Voilà la vérité.

Je laisserai le député de Montmorency avec ses contradictions, avec ses assertions hasardées, risquées, audacieuses et ses prétentions exagérées. Il se prépare un petit bagage pour les élections qui, dit-il, approchent. Il est dans les secrets du Lieutenant-Gouverneur plus que moi, car je n'ai jamais dit que les élections auraient lieu bientôt, et il affirme avec une science infaillible que le trésor est vide et qu'il nous faut faire un emprunt. Eh bien, M. l'Orateur, laissez le dire; laissez-le faire, la province de Québec est dans un état prospère; le trésor est dans d'excellentes conditions. Nous payons tout ce que nous pouvons et nous rencontrons toujours nos obligations: nous avons payé les \$400,000 aux Jésuites, nous paietons, quand la loi aura été sanctionnée, les \$60,000 qui reviennent aux protestants; nous ferons face honnêtemement à toutes nos obligations; et quand nous nous rencontrerons de nouveau dans cette enceinte pour rendre un compte exact de notre gestion, nous prouverons à ceux qui veulent être convaincus, que cette gestion a été fidèle, honorable et intelligente, qu'elle a été faite dans l'intérêt de la province.

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Je pardonne volontiers au député de Montmorency les attaques injustes qu'il a faites contre mon parti et surtout contre le Trésorier. Il faut pardonner beaucoup à ceux qui sont dans l'opposition, car ils ont beaucoup aimé le pouvoir.

J'espère que les déclarations de mon ami, appuyées sur aucune preuve, ne suffiront pas pour ébranler la confiance de mes amis dans cette Chambre et du pays. Tout le monde sait que nous faisons des efforts constants et consciencieux pour ramener la confiance publique, pour ramener l'ordre dans les finances, et que nous avons réussi à faire disparaître les déficits qui existaient avant notre arrivée au pouvoir. Tout le monde sait que nous avons la confiance des amis de cette Chambre; ils nous l'ont prouvé dans diverses occasions et ils le prouveront encore ce soir.

Ce n'est pas par des attaques de la nature de celles qui ont été faites, que l'on décidera nos amis à nous abandonner. Ceux-ci savent que nous faisons de notre mieux, que si les dépenses ont augmenté, les revenus ont augmenté dans des proportions plus grandes. Ils savent que nous faisons des efforts consciencieux pour bien gouverner le pays. Ils ne nous croient pas impeccables, pas plus que nous nous croyons impeccables. Mais ils savent que nous faisons notre devoir, que nous acceptons la responsabilité de nos actes, que nous

ne emignone pas de prendre la responsabilité des actes de nos amis; et ce soir, comme j'en ai le conviction, ils nous donneront une nouvelle preuve de confiance qui sera retisée pas l'électorat. Quand nous irons devant l'électorat—je ne veux pas me vanter—mais si Dieu me conserve la santé, me donne les forces dont j'ai besoin, je conduirai, aux élections générales, cette noble et généreuse phalange que j'ai autour de moi. (Appl.) Je serai à sa tête et je ne me tiendrai pas dans les endroits où il n'y a pas de danger, où il n'y a pas de fatigue. L'irai aux postes les plus périlleux, je serai partout où un ami aura besoin de moi, et j'arborerai là le même drapeau que j'avais en 1886 et que j'ai conservé précieusement depuis : le drapeau national, qui sera salué avec respect par toute la province, et que je rapporterai dans cette enceinte, sans souillure, glorieux et triomphant. (Applaudissements.)